



100 FCFA

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

N°1794 JEUDI 1^{er} AOÛT 2013**AGRICULTURE****Le PDARP révisé à la baisse son budget exercice 2013**

Prévu pour un montant de 5 milliards FCFA, le budget 2013 du projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (Pdarp) a été réajusté à 4 milliards FCFA par le comité de pilotage.

Ce réajustement tient compte des changements survenus dans la mise en œuvre de ce projet dont la date de clôture fixée préalablement au 30 juin a été prorogée au 31 décembre de cette année.

« Pour le respect des réglementations en vigueur, dans le cadre du projet, le comité a autorisé officiellement le Pdarp de mettre en œuvre des activités jusqu'à cette nouvelle date, question de consolider les résultats jugés probants », a expliqué le coordonateur du projet, Isidore Ondoki.

Page 3

VIE DES PARTIS**La DRD tient son congrès constitutif**

Le parti d'Helot Matson Mampouya, la Dynamique républicaine pour le développement (DRD) a ouvert, hier à Brazzaville, les travaux de son congrès constitutif. La cérémonie organisée au Palais des Congrès a connu la présence de représentants des partis amis, tels que le Parti congolais du travail, le Conseil national des Républicains, le Rassemblement citoyens, l'Union pour la République, le Mouvement pour la solidarité et le développement, etc.

Marquée essentiellement par des animations culturelles, cette séance inaugurale a également permis de présenter les délégations venues des douze départements du Congo et de la diaspora (France, Allemagne, Angleterre, Italie, Canada, Chine), ainsi que les membres de la coordination nationale ayant préparé les assises. Celle-ci est présidée par le sénateur Lazare Mouanga Nkéoua.

ÉDITORIAL**Atonie**

Page 2

Université Marien-Ngouabi**34 enseignants promus aux grades supérieurs**

Le dernier Conseil consultatif général du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (Cames) réuni à Yaoundé au Cameroun a élevé 34 enseignants et chercheurs congolais à des échelons supérieurs. Quatre d'entre eux sont reçus professeurs titulaires des universités, 13 au grade de maître de conférences et 17 maîtres assistants.

Une moisson réconfortante pour le recteur de l'Université Marien-Ngouabi, Armand Moyikoua qui a dirigé, hier, une cérémonie de présentation des récipiendaires dans les jardins du rectorat. Le taux de réussite pour les candidats congolais est passé à 81%, contre 78% l'année dernière.

Page 9

Page 9

ORGANISATION FÉMININE DU PCT**Brazzaville désigne ses déléguées au congrès constitutif**

En attendant la tenue, du 7 au 10 août, du congrès constitutif de la nouvelle organisation féminine du Parti congolais du travail (PCT), la fédération de Brazzaville a sélectionné, au cours d'une assemblée générale, ces représentantes à ses assises. Sur près de 1500 déléguées attendues, la fédération de Brazzaville comptera à elle seule près de 500 déléguées dont 190 issues des neuf arrondissements de la capitale ainsi que du district de l'Île Mbamou. Selon la présidente de la commission d'organisation du congrès, Esther Ahissou Gayama, le futur mouvement féminin est ouvert à toutes les femmes congolaises, même celles qui ne sont pas membres du PCT.

Page 2



Les femmes suivent attentivement le message du délégué du parti

ÉDITORIAL

Atonie

Il est probable, sinon certain, que le mal dont souffre aujourd’hui le plus le Congo est l’atonie de sa classe politique, c’est-à-dire le manque de vitalité, d’énergie et donc l’incapacité où se trouve celle-ci de faire entendre sa voix, discordante ou pas, par rapport au pouvoir qui gère le pays. Que ceux qui en doutent considèrent le peu de projets, de propositions, de programmes formulés par les dirigeants des partis, dans l’opposition comme dans la majorité, et l’absence de débats qui en découle naturellement.

Côté majorité on chercherait en vain des idées nouvelles qui viennent compléter, renouveler, relancer même le programme présidentiel dit du « chemin d’avenir ». Tout se passe comme si nul n’osait avancer des idées, des projets capables de donner un nouveau souffle au plan qui permet la renaissance de notre pays dans le cours des quinze dernières années. Une passivité, convenons-en, quelque peu paradoxale alors que se profilent à l’horizon de nouvelles échéances électorales majeures.

Côté opposition la situation est encore pire puisque, mises à part les sempiternelles attaques personnelles menées contre nos dirigeants, aucune idée, aucun projet digne de ce nom ne sont avancés. Tout se passe comme si la seule bataille envisagée dans ce camp était celle qui consiste à s’imposer comme leader au sein de sa propre formation. Cela alors que la proximité de ces mêmes scrutins devrait conduire les partis à se lancer sans plus attendre dans l’arène et à faire flèche de tout bois ou presque.

Il est probable que la cause de cette apathie collective est à rechercher dans la longue série d’évènements tragiques qui ont marqué les premières années de la démocratie dans notre pays. Et très honnêtement cela peut se comprendre étant donné la violence dont furent victimes nombre de responsables politiques avant et pendant les guerres civiles. Mais le temps a passé, la paix est revenue, la liberté s’est imposée comme un ciment collectif et l’on voit mal pourquoi, aujourd’hui, la classe politique congolaise n’en tire pas les conséquences.

L’opinion publique, elle, attend impatiemment le réveil de la majorité comme de l’opposition. Qui donc donnera le signal du départ ?

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES PARTIS

Les femmes du PCT sélectionnent les déléguées au congrès constitutif

Afin de déterminer le nombre exact des déléguées qui prendront part, du 7 au 10 août, au congrès de la nouvelle organisation des femmes du Parti congolais du travail (PCT), la direction politique a déployé des missions sur l’ensemble du territoire en vue de procéder à leur sélection.

La mission de Brazzaville, conduite par le président de la fédération du PCT de la ville capitale, Gabriel Oba Apounou, a organisé le 31 juillet, au palais du Parlement, l’assemblée générale de sélection des déléguées, marquant la fin de l’opération sur l’ensemble du territoire national. À noter que les neuf arrondissements de Brazzaville plus un district (Mbamou) comptent 190 déléguées au congrès. Il faut ajouter à ce nombre les 300 membres de la commission d’organisation du congrès constitutif qui sont d’office congressistes et viennent en majorité du département de Brazzaville. La présidente de la commission d’organisation du congrès et secrétaire permanente chargée de la promotion de la femme, Esther Ahissou Gayama, a souligné que la ville capitale impulsait le rythme et la cadence au niveau du parti. C’est ce qui justifie le nombre élevé de ses congressistes. Elle s’est réjouie, par ailleurs, de l’atmosphère dans laquelle s’est déroulée l’opération à l’intérieur du pays, selon les témoignages qu’elle a reçus des différents chefs de mission. Esther



Les femmes du Pct lors de l'assemblée générale

Ahissou Gayama a rappelé que la future organisation des femmes était ouverte à des individualités qui ne sont pas obligatoirement membres du PCT. « Cette ouverture s’inscrit dans la vision imprimée par le sixième congrès extraordinaire. Elle nous permet de grossir les rangs de notre formation politique », a-t-elle précisé. La déléguée au congrès, a-t-elle ajouté, doit être de nationalité congolaise. Elle doit jouir de son intégrité physique et judiciaire. Le congrès, a-t-elle dit, se passera en trois langues (français, lingala et munu kutuba) pour que le message touche toutes les couches sociales. Esther Ahissou Gayama a rappelé à l’assistance la coïncidence du calendrier qui augure des lendemains meilleurs pour le PCT. Le 31 juillet, a-t-elle indiqué, est une

date historique et mémorable pour le parti. Elle marque le renversement du régime d’Alphonse Massambat Débat et la libération du président fondateur du PCT, Marien Ngouabi. Elle a également noté le fait que l’assemblée générale de sélection des déléguées de Brazzaville se tient à la même date que celle retenue pour la célébration de la Journée panafricaine de la femme placée cette année sur le thème : « Cinquante ans après la naissance de l’organisation panafricaine des femmes, quelles sont nos attentes ? » Ce thème, a-t-elle renchéri, doit interpeller les femmes congolaises qui s’apprêtent, dans l’unité, la cohésion et la paix, à porter sur les fonts baptismaux leur nouvel instrument de lutte politique.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction
Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcie.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville
Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry NOUNGOU
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oka
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya (stagiaire)
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa
Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonateur : Jules Tambwe Itagali
Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcie
Assistante de direction : Sylvia Adhads
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moundélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

PDARP

Le budget 2013 réajusté à 4 milliards FCFA

Au cours de cette réunion du comité de pilotage tenue le 31 juillet et patronnée par le ministre de l'Agriculture et de l'élevage, Rigobert Maboundou, les participants ont examiné trois points essentiels dont la révision du budget à la baisse.

« En conclusion, le budget 2013 a été réajusté de 5 milliards à 4 milliards, et la dernière date de mise en œuvre du projet a été prolongée jusqu'au 31 décembre prochain par les membres du comité de pilotage », a déclaré le coordonnateur du PDARP, Isidore Ondoki. Le comité de pilotage a aussi statué sur l'état d'exécution du projet au 30 juin 2013, date initiale



Rigobert Maboundou coordonnant les travaux

prévue pour la clôture du projet. « Le PDARP a réalisé plusieurs projets d'intérêt public. Il a ouvert environ 1200 km de route sur l'ensemble du territoire national, jusqu'à atteindre certaines localités enclavées pendant plus de 30 ans », s'est réjoui le ministre de

l'Agriculture et de l'élevage à l'ouverture des travaux.

En perspective, le comité de pilotage a projeté les préparatifs du budget additionnel 2014 qui donnera lieu au démarrage d'un nouveau projet.

Firmin Oyé

SANGHA

Une équipe collecte des données sur la cacaoculture

La sensibilisation de l'équipe des « consultants locaux » a eu lieu, hier, à Ouessou sur le thème de « L'approche du diagnostic participatif ». L'objectif de cette rencontre est de recueillir les données relatives à la culture du cacao auprès des planteurs de la Sangha.

Cette activité a été organisée par l'ancien ministre Jean Prosper Koyo, ancien ministre et expert en développement agricole et forestier. La formation a été dirigée par Jean-Pierre Kayemba, un autre expert international. Une fois réunies les données de cette étude, les initiateurs envisagent d'organiser un atelier qui va rassembler l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la cacaoculture : planteurs, acheteurs, négociants, régulateurs, etc. L'objectif visé par Jean Prosper Koyo consiste à relancer l'activité cacaoyère dans le département. Considérée comme un acteur majeur, la société CIB-Olam a été invitée à cet atelier. En effet, fin 2011, elle avait déjà conduit une étude de faisabilité pour déterminer le potentiel cacaoyer dans la partie nord du Congo. Après avoir exporté des tonnes de cacao en Europe, elle a déployé ses équipes sur le terrain pour différentes opérations qui incluent l'achat et l'encadrement technique des planteurs.

Lopelle Mboussa Gassia

JUSTICE

Le Pareda invité à appuyer les commissions de révision des codes

À la faveur de la troisième réunion du comité de pilotage du Projet d'action pour le renforcement de l'État de droit et des associations (Pareda), le directeur de cabinet du ministre de la Justice, Alphonse Dinard Moubang-Moukondzi, a appelé les animateurs du projet à accélérer la mise en œuvre des activités à réaliser dans les plus brefs délais.

Parmi celles-ci, a-t-il dit, figurent l'appui au travail des commissions de révision des codes, la mise en ligne de la jurisprudence et la législation, la formation des directeurs des maisons d'arrêt, le soutien aux services pertinents du ministère de la Justice, ainsi que la commission parlementaire compétente en matière d'instruments des droits de l'homme. Alphonse Dinard Moubang-Moukondzi s'est félicité de l'entrain retrouvé par le projet après des mois de ralentissement d'activités dû au mauvais management. « Il est désormais loin derrière nous le temps où nous constatons le retard à l'allumage puis les lenteurs criantes dans l'exécution des tâches. Il a donc fallu opérer de nécessaires ajustements au plan managérial pour atteindre la vitesse que nous constatons aujourd'hui », a-t-il dé-

claré. Par ailleurs, le directeur de cabinet du ministre de la Justice a indiqué que ce réajustement managérial a permis au Pareda de réaliser des activités comme la réhabilitation partielle des infrastructures (maisons d'arrêt de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et le cachot du commissariat central de police de Pointe-Noire), le lancement officiel des activités des ONG bénéficiaires de sa sub-

tre autres objectifs à améliorer la qualité du travail et des services dans les cours et tribunaux, à rendre vivables les milieux carcéraux dans le but de respecter la dignité humaine de la population carcérale ainsi que l'interconnexion des cours et tribunaux du Congo. Outre les représentants du ministère de la Justice et des associations œuvrant pour la promotion et la défense des droits humains,



Bienvenu Martin Okogna entouré de Xavier Moroni et Alphonse Moubang-Moukondzi

vention, le lancement des activités en vue de l'acquisition de chaînes pénales et civiles ainsi que la formation du personnel de l'administration pénitentiaire. Notons que le Pareda est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le consortium Human Dynamics. Ce projet avait été lancé au Congo en 2011. Il vise en-

le représentant de l'ordonnateur national du Fonds européen de développement, Bienvenu Martin Okogna, le représentant du chef de la délégation de l'Union européenne au Congo, Xavier Moroni, étaient également présents à cette troisième réunion du comité de pilotage.

Roger Ngombé

Djibril Bopaka viole les secrets de l'instruction

Suite aux propos tenus dernièrement par Djibril Bopaka, ancien membre de l'Observatoire anticorruption (OAC), sur l'arrestation de Joseph Mapakou, représentant légal de cette institution, la Convention nationale des droits de l'homme (Conadho), a tenu un point de presse le 30 juillet à Brazzaville afin d'éclairer l'opinion sur la question.

« Comme vous pouvez le constater, a déclaré Maître Thomas Djolani, il s'agit là de faits troublants. Il fallait informer l'opinion publique nationale et internationale et réagir contre toutes ces déclarations pour le moins tapageuses. »

Il a rappelé que « la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001, sur la liberté de l'information et de la communication en son article 121, précise que toute personne physique ou morale ayant fait l'objet d'une information contenant des faits erronés ou des assertions malveillantes peut soit exercer son droit de réponse ou intenter une action en justice contre l'auteur des faits diffamatoires. » « Monsieur Bopaka n'est pas un officier de police judiciaire, il n'est pas non plus le représentant du ministère public, ni procureur ni substitut du procureur. Il n'est pas juge d'instruction en charge du dossier. En quelle qualité a-t-il pris la liberté d'accuser des personnes qui bénéficient encore de la présomption d'innocence jusqu'à les qualifier de coupables ? », s'est-il interrogé, ajoutant qu'il n'avait été constaté ni découvert de plainte de ce dernier contre les responsables de l'OAC. L'article 2 du Code de procédure pénal exige effectivement, pour se prévaloir d'une action quel-

conque, de démontrer que l'on a personnellement subi un préjudice des personnes dont les actes sont incriminés.

Même s'il a été entendu comme témoin, a poursuivi Maître Djolani, il n'a pas le droit de divulguer des éléments de l'enquête et d'une procédure en cours au niveau des médias.

« Nous savons tous que Djibril Bopaka adore les médias ; il aime se prêter au micro à n'importe quelle occasion. C'est son droit, mais ce qu'il oublie, c'est qu'en matière pénale, on ne peut pas se livrer à des exercices ponctués de déclarations hasardeuses de nature à violer le secret de l'instruction ou de l'enquête. Les dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénal interdisent à toute personne concernée de près ou de loin par une procédure pénale et en quelque qualité que ce soit d'en divulguer les éléments », a-t-il souligné.

En conclusion, a signifié le président de la Conadho, pour avoir devancé la justice, Djibril Bopaka s'est exposé à des poursuites judiciaires pour violation du secret de l'instruction en vertu de dispositions combinées des articles 11 du Code de procédure pénal et 378 du Code pénal.

Jean-Jacques Koumbemba

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°09-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale, telle que modifiée et complétée par les lois n° 5-2007 du 25 mai 2007 et 9-2012 du 23 mai 2012 ;
Vu le décret n°2009-394 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2013-163 du 3 mai 2013 portant organisation du recensement administratif spécial ;

Vu les recommandations de la concertation politique tenue du 22 au 26 mars 2013 à Dolisie dans le département du Niari ;

ARRÊTE

Article premier : Les personnes dont les noms et prénoms suivent sont nommées superviseurs du recensement administratif spécial.

DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

Arrondissement n° 1 : MAKÉLÉKÉLÉ
Fabien MABOUNDOU
Arrondissement n°2 : BACONGO
Philippe MORANGA
Arrondissement n° 3 : POTO-POTO
Albert MBOUSSA
Arrondissement n° 4 : MOUNGALI
Patricia Joacheline BALIMA TENDELET
Arrondissement n° 5 : OUENZÉ
Marich Ginalda MAVOUNGOU
Arrondissement n° 6 : TALANGAÏ
Pierre Jonas OKIELE
Arrondissement n° 7 : MFILOU
Martin KOUMBA
Arrondissement n°8 : MADIBOU
Christian PENA
Arrondissement n° 9 : DJIRI
Sylvain EDOUNGATSO
District d'ÎLE MBAMOU
Hyppolite MBANGOLO

DÉPARTEMENT DE POINTE-NOIRE

Arrondissement n° 1 : LUMUMBA
Théophile ILOBAKIMA
Arrondissement n° 2 : MVOU-MVOU
MBOU-SAMBALA
Arrondissement n° 3 : TIÉ-TIÉ
Romuald BYCYRILLE
Arrondissement n° 4 : LOANDJILI
OKOUFOUE ABIE
Arrondissement n° 5 : MONGO-MPOUKOU
Maurice KINOKO
Arrondissement n° 6 : NGOYO
Frédéric OBOSSODJOLA
District de TCHIAMBANGA
Marius Jonas OTOKA

DEPARTEMENT DU KOUILOU :

District de LOANGO
Régine GOMA
District de MVOUTI
Jean Edouard MASSAMBA
District de MADINGO-KAYES
Daniel SITA DONGALA
District de NDZAMBI
Louis Juvenal HOLLAT
District de HINDA
Lucile Ysabel OBA SAUTHAT LOEMBE
District de MADINGO KAYES
James Pavel NGALEBAYE

DEPARTEMENT DU NIARI :

COMMUNE DE DOLISIE
Arrondissement n° 1 :
Innocent MABIKANA
Arrondissement n°2 :
Jean Patrice MVOUBOU
COMMUNE DE MOSSENDJO
Arrondissement n° 1 :
Barthelemy MOUANDA
Arrondissement n°2 :
Félicien MASSAMBA BAKEKEOLO

District de LONDELA KAYES
Jean Pierre ONDONGO
District de KIBANGOU
Jean Hamady MOUKILOU
District de YAMBA
Simon BISSOBOLO
District de LOUVAKOU
Henriette MAHOUA
District de KIMONGO
Jacques KATASSA
District de MBINDA
Léopardi PANGOU-PANGOU
District de MAKABANA
Louis BOUSSOUKOU
District de DIVENIE
Norbert BONAZEBI
District de MOUNGOUDOU-SUD
Jonathan MABIALA DONGO
District de MOUNGOUDOU-NORD
Frédéric KIBA
District de BANDA
Gilbert TATY

DEPARTEMENT DE LA BOUENZA

District de MOUTAMBA
Daniel IPANGUI
District YAYA
Victor BISSOMBOLO
District de MAYOKO
Auguste BOUSSOUKOU
District de NYANGA
Jean Claude BABASSANA
District de YAMBA
Gilbert NGOMA
District de TSIAKI
Alain Serge TSANA
District de MOUYONDZI
Alphonse MADZOU
District de MADINGOU
Daniel KIKOLE
District de MABOMBO
Guy Maurice ETOUOLO
District de LOUDIMA
Albert BATANGOUNA
District de BOKO-SONGHO
Anicet LOEMBA

COMMUNE DE NKAYI

Arrondissement n° 1 :
Joseph MANKITA
Arrondissement n° 2:
MABIALA KENGUE
District de MFOUATI
Gabriel MIYALOU
District de KAYES
Jean MBOUSSOU
District de KINGOUE
Ghislain EPONGA

DEPARTEMENT DE LA LEKOU MOU

District de SIBITI
Paulin NDINGOUE
District de BAMBAMA
Simplice MOLOUMBA

District de KOMONO
Marie Victorine NGOMA BILALA
District de ZANAGA
Fortuné EGNOUA
District de MAYEYE
Antoine MOUTSOUKA MAMONA

DEPARTEMENT DU POOL

District de KINKALA
Antoine KOUATOUKA
District de NGABE
Fidèle FAKAFOUENI
District d'IGNIE
Carmen BOUNDZOU
District de BOKO
André MIONGA
District de LOUMO
Alain Marie PACKOTH
District de LOUINGUI
Abel MASSENGO
District de MBANDZA-NDOUNGA
Dominique MISSAMOU
District de KINDAMBA
Abraham BAKOULA
District de MINDOULI
Isbène MOUKOUBA
District de MAYAMA
Aymar Alphonse KOUKA
District de GOMA TSE TSE
Florian Werner MIANGOUILA
District de KIMBA

KODIA
District de VINDZA
Jean Claude SAMBA

DEPARTEMENT DES PLATEAUX

District de GAMBOMA
Antoine AKONDZO
District d'ALLEMBE
OSSERE ONDONGO
District de MBON
Zéphirin PANA
District de DJAMBALA
Norbert DZOOM BOUANDZOUBO
District de NGO
Firmin EMANA
District de MPOUYA
Emmanuel GAMBE NDENGUET
District de MAKOTIMPOKO
Morel NTALANI
District de LEKANA
Lambert ELENGA
District d'OLLOMBO
Gabriel NGOULOU
District d'ONGOGNI
Dieudonné SATOUPA EKOUOB
District d'ABALA
Arthur NDINGA
District d'OWANDO:
Nestor Barron ITOUA NZANGA
District de MAKOUA
Dominique MBOUMA

District de BOUNDJI
Victor ONIONGO
District de NTOKOU
Frédéric LAHOUYA
District de NGOKO
Augustin BIKOUTA NKAWULU
District de TCHIKAPIKA
Pascal ODICKI OPOUROBEBE
District d'OYO
Maurice LIBOBOLO
District de MOSSAKA
Alexis OCKO
District de LOUKOLELA
Sabine KOUMOU

DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST

District d'EWU
Alphonse OLONGA
District de MBOMO
Micheline NGUESSIMI
District de MBAMA
Paul ABOMANGOLI
District d'OKOYO
Sylvain ZINGA BOUKASSA
District d'ETOUMBI
Steph BAKANDILA
District de KELLE
Jean OBA NIANGA

DEPARTEMENT DE LA SANGHA

Arrondissement n° 1 :
Michel OKOUENI
Arrondissement n° 2:
Omer NGUEKOU
District de SEMBE
Jean Bruno MADIBA
District de SOUANKE
Mathieu Fridolin DJEMA
District de PIKOUNDA
Fernand LEPEBE
District de NGBALA
Lucien BANGA
District de MOKEKO :
Guy Noël MOUAYA

DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA :

District d'IMPFONDO
Jean marie ATA
District de BOUANELA
Joseph ITOUA IBARA
District de BETOU
Martin IBATA
District d'ENYELLE
Stéphane BIAMBOULI
District de LIRANGA
Arsène EVONGO
District de DONGOU
Joseph de Romaric MOUKOTI
District d'EPENA
Patrick DIABOUALA

Article 2 : le présent arrêté sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le
Raymond Zéphirin MBOULOU.-

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°09-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale, telle que modifiée et complétée par les lois n° 5-2007 du 25 mai 2007 et 9-2012 du 23 mai 2012 ;
 Vu le décret n°2009-394 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;
 Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2013-163 du 3 mai 2013 portant organisation du recensement administratif spécial ;
 Vu les recommandations de la concertation politique tenue du 22 au 26 mars 2013 à Dolisie dans le département du Niari ;
ARRETE
Article premier : Les personnes dont les noms et prénoms suivent sont nommées contrôleurs principaux du recensement administratif spécial.

DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE
 ARRONDISSEMENT N° 1 : MAKÉLÉKÉLÉ
 Constant Guy Serge BIKOYI BATOUMENI
 Albert LOUMOUMOU
 Fortuné LKIBI
 Fabrice Joslyn BILAYI MILANDOU
 Benjamin KIOMONA
 Jean Claude NGANGA
 Marcel MANE
 Ires Rufine MATOUDIDI BAYOULA
 Arnaud BAYISSA
 Ludovic TCHISSAMBOU MBOUITY
 Gauthier NZAOU
ARRONDISSEMENT N° 2 : BACONGO
 Alain NGOMA
 Ludovic DIANTSOMPA
 Fortuné Edgard NGOUNGA
 Grévy MAYIZA MIYAMONA
 Lazare TCHELO KIAKAKA
 Rey Chanel BOUDOUA
 Léonie NDOULOU
 Kal Berger OWAH
 Félix MFINA
ARRONDISSEMENT N° 3 : POTO-POTO
 Potard MOHOUSSA
 Bénédicte EGNOUA
 David André SATHOU
 Presnel OKANDZE
 Huberte MBEH
 Calixte Blanchard ELION
ARRONDISSEMENT N° 4 : MOUNGALI
 Sosthène ESSANABOULI
 Honoré NTSIETE
 Florient NZOUANI
 François LEKANGA
 Anicet William MANOUEANA
 Jean Gabriel BAKOULA
 Justine AMONA OBEYOUMA
 François NDOUNIAMA
 Darcella Dejustesse TSIMBA
 Herdel NGAPOULA
ARRONDISSEMENT N° 5 : OUENZÉ
 Claver Marie François MBOUSSAKANGUI
 Antoine OBIA
 Yvon MIKIETOUE
 Léonide NGOMA
 Joseph MIEKOUTIMA
 Franck IBARA
 Prince Séverin ETOUMBA NGOLELE
 Thystelle ONIANGUE
 Emmanuel ONKOUO
ARRONDISSEMENT N° 6 : TALANGAÏ
 Albert ITOUA
 Gilblas GAKOSSO
 Jean Marie KOBANGO
 André Isaac EBOUA
 Ruth Lestine ONIANGUE IBEAHO
 Cédric OBEMBO NIAMA
 Chancy Delvie ONDONGO KILI
 Christian NGAKOSSO
ARRONDISSEMENT N° 7 : MFILOU
 Michel MOUTASSI
 Marc BATOUMISSA
 Guy Serge TSATY-TSATY
 Jean Michel MABOULOU
 Grada Prudence LOUTA MBAYI
 Armel Emard BARA
 Chantal OBILI
 Fabrice Momo ILLESSA
 Ambroise OSSIBI
 Joël MBOUNGOU
 Christ BATH
 Rachment Waldheim KASSAMBE POUROU
 Fabien NDEMBI
ARRONDISSEMENT N° 8 : MADIBOU
 MALONGA NGANGA OUMBA
 Jean Claude NKOUNKOU
 Simon MISSAMOU
 Jourgrâce BANZOUZI MATHANDO
 Florian Sadin MALANDA
 Edna NZINGOU NGANGA
 Franck BEMBA

Portella Nancy
 Jean Léonard EDOUNGATSO
 Jenny NZOLANI KIAFOUKA
ARRONDISSEMENT N° 9 : DJIRI
 Emmanuel ALANGA
 Andremic AYA CALOGER
 Jerry BOUGELY
 François AMBOMO
 Alexandrine ILLESSA
 Enestine ALEBA ONDZE
 Danaïdes MONGO AKOUALA
 Christina Véronique ONDONGO
 District d'ÎLE MBAMOU :
 Placide EBATA
 Aimé OBOUANDONGO
DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE
ARRONDISSEMENT N° 1 : LUMUMBA
 Devic BISSOUTA
 Guy MASSALA
 Albert PAMBOU
 Jean Pierre NZIENGUE
 Edvain FOUTOUKA MABA
 Raïssa Gwladys LOUNEKO SOSSA
 François OKO
 Jean René NYONGO
 François TCHIKAMBOU
 Raymond MBOUMBA MANANGA
 Bernard MBOUMBA
 EBOUNDI-EKIPOKO-MBONGO
 Célanie MBELA
 Bertony NTSALISSAN IBAKOU
 Laéticia NDONGO
 Roger NGAKANI
 Jean Didier MAKAYA
 Jean Sévérin NGAKALA
ARRONDISSEMENT N° 2 : MVOU-MVOU
 Fred Emmanuel KAPITA
 Jean Paul MEMBE
 Sylvie Aimée SAMBA NZASSI
 MAMBOUMBA MOUELE
 Honoré MOUAKASSA
 Jean Marie TCHINDAS
 Arnold OHINDOU KANOHAT
 Julien MONDZO AYESSA
 Viviane MOUNGA MAKATINDILA
 Ghislain NGOULOU
 Ghislain MBONGO
ARRONDISSEMENT N° 3 : TIE-TIE
 Raymond MBOUNGOU MBOUNGOU
 Jean Claude LOEMBA
 Antoinette TOTO
 Félicien GUELBO BALENDE
 Mireille Chantale MAVANGA
 Nestor MABIALA
 Didier Rossi PAMBOU
 Claude Nathalie KIMBALA
 Gladys Hermione KAYI
 Nicodem IKOUEBE
 François MOUSSODI
 Anicet FEGAMBE NGODJO
 Bernard NGANDZIAMI
 Régis MAKITA
 Alexis OKOUERE
 Elvire Myriam ONONO
 Marie José LOUMINGOU
ARRONDISSEMENT N° 4 : LOANDJILI
 Magloire MABOUNDA
 Jean Marie MAVOUNGOU
 Marcel MOUELE
 Valentin NKOUNMBA
 Albert MOUSSOUNDA
 Annick Chantale de victoire MOUISSOU
 Isabelle LAKOUO
 Vivien TCHIBOTA LOUBOTA
 Gabriel LOUEMBA
 Paul Aubin BIAMPASSI
 Stévie Brunelle ONIANGUE MBOUALE
 Virginie MASSALA BINDIKOU
 Belvie AMBOULOU
 Benjamin MALONGA
ARRONDISSEMENT N° 5 : MONGO-MPOUKOU
 Justin OBELA

Olivier TCHIBINDA
 Jean Flobert MANGANGA
 Marc BISSILA
 Léontine MABIKA
 Kessel BOUMBOU
 Eugène NASUMENTO
 Ludovic MIAYOUKOU
 Séraphin Aristide FOUTY TATY André BOUOB
ARRONDISSEMENT N° 6 : NGOYO
 Ambroise BAYAKISSA
 Sévérine DIANDAHA NANITELAMIO
 Clèves Philippe D'achrist GANGA
 Jean Pierre NTSIBA
 Yvon LOULENDO
 Aimé TCHIKAYA
 Mayeul MOKOULABEKA
 Daniel IMBATSA
 Frédéric IBARA
 District de TCHIAMBAMBA NZASSI
 François TCHIBOUELA POATY
 Paul EBATA
 Pierre NDOUNIAMA
DEPARTEMENT DU KOUILOU
 District de KAKA MOEKA :
 Valère ZINGA
 Nazaire BANDZOUZI
 Jean Marie MAVOUNGOU
 District de HINDA :
 Gustave MAVOUNGOU
 Karl MAMPOUYA
 Fulgence MABIALA LOUEMBA
 Alain MOUITY
 Aude MAKAYA
District de MVOUTI :
 Ferdinand BALOU BATCHY
 Joël BANGANGUILA
 Germain MAYOMBO
 Claude YIRANGA
 District de MADINGO KAYES:
 Tino MAKOUNDI
 Alain MAKOSSO
 Gaston NGAMBOU
 Jean Omer MANKOUSSOU MALONGA
 André BOUMBA KESSELI
District de NDZAMBI :
 Stève MINDONGO
 Victor NZASSI
 Jean NGOLO
 Kévin Léonard KOUSSANGUILA KIMAKA
 District de LOANGO :
 Emilienne DEMBA
 Alphonse TCHITEMBO POMBA
 Aimé Ghislain MATONDO
 Jean Marcellin BATILA
DEPARTEMENT DU NIARI
 COMMUNE DE DOLISIE
 Arrondissement n° 1 :
 Ghislain NGUIMBI MAKOSSO
 Tite MOUSSOUNGOU
 Herbert Francis VAMONIO BINISSIA
 Nestor DIVOKO
 Ghislain NZAMBI BOUBANGOU
 Bernard MBOUMBA
 Barnabé BOUKONGOU
 Fidel MBADINGA
 Ferdinand MBOUKOU
 Honoré HOUNOUNOU
 Fourier NGOMA IKOUNGA
 Kevin Audrey MVOUKA MOTONDO
 Eric Christian Urbain NDINGA
 Jacques Raymond TATY
 Gaston Blanchard MOUNGUENGUI
Arrondissement n° 2
 Naasson KIOSSI
 Clément NZAOU
 Ninon Bernadette TCHICAYA
 Sylvie MILANDOU
 Maurice LEYOGO
 Achille NGOULOU
 Félix Aimé MABIKA MOUSSODI
 Maurice MOUELE MOUKANDA
 Ferdinand PENET

Léandre MALONGA
 ITOUA OSSETE APENDI
 Pierre TSIKA
 Rosalie OTOUKOU
COMMUNE DE MOSSENDJO
 Arrondissement n° 1 :
 Jean PINCHON
 Yves LOUNDOU
 René PAKA
 Girelle Magalie BOUKANGOU
 Victor NDEMBI
Arrondissement n° 2 :
 Sylvain KENDE
 Alain Yves BOUSSALA
 René Claude MOMBO
 Daniel TOMBET
 Joël VINGOU VHIBOUDOULOU
 District de LOUVAKOU
 MOUANDA MOUSSAVOU
 Grégoire NGOUMA
 Serge Alain MOUAKASSA
 Jean Baptiste MAYINGOU
 District de KIMONGO :
 KONDI NGOYI
 Rubens NGUIMBI
 Pascal MBOUNGOU
 Isnove NIANGA EHANGA
 Jean Claude BENAZO
 Jean HENDO
 Antoine ONDELE
District de KIBANGOU :
 Jean Roger MOUTIMA
 Siméon FOUTOU
 Simplicite KITSOUKOU
 Claude Matthieu NKOMBO
 Jean Paul LOUZADIO
 Justin BABOUKILA
 District de BANDA :
 Apollinaire PEMOSSO
 Jean Gelmar MAKAYA
 Yvon MBOUNGOU DELE
 Francis Roger PAMBOU
 Jean NZEMBA BAKISSI
 Pierre TSIKA
 Cléofaste NGATALI
District de NYANGA :
 Yvon DOUKAHA
 Patrice DOURAGA
 DZIENGUI MOUKIETOU
 Joseph IBOUANGA NGONGO
District de DIVENIE :
 Guy Claude MOUHINGA MOUYA
 Jean Paul BATOTA
 Alphonse NGOYI
 Bienvenu MOUYAMA
 Alain Thyster MOUSSILA
District de MAKABANA :
 Martin BASSOUKISSA
 Alphonse MOUFOUTA
 Charles MOUANDA
 TSILOU TSATY
 Yves MOUTETE
District de MOUTAMBA
 Jean Christophe NDAMBA
 Antoine MOUNANGA
 Chardène MITSOTSO
District de YAYA :
 Rufin MANA
 Alfred YONGO MAKAYA
 Eugène MOUDIMA
District de MOUNGOUNDOU SUD :
 Jasy KOMBI
 Anselme TSIBA
 Joseph Emmanuel MATA
District de MOUNGOUNDOU NORD :
 Corneille TOUNDA
 Prosper MASSOANGA
District de MAYOKO :
 Pascal BOUZANGA
 Achille NGOULOU
 Euloge Désiré PIKA
 Eric MBOYI

District de MBINDA :
 Augustin SALOUA
 Jean MOUSSOUNKOU
 Isidore RAMBA
District de LONDELA KAYES:
 Frédéric MBOUMBA
 Gaspard MAYAMBA
 Daniel LOUZOLO
 Serge MANGUILA
 Michel MOUROUKA
DEPARTEMENT DE LA BOUENZA
District de YAMBA :
 Dominique BANGA
 Joseph MABOUNDOU
 Benjamin KALA KALA
 Jean Aimé KIBANGOU
 François MIYAMA
 Dominique NGOYI
District de TSIAKI :
 Auguste NGAFOULA
 Dominique MBAMA
 Séraphin MAKITA
 Alphonse MANANGA
 Dominique BANGA
 Gisèle SAMBA
 Corneille MBANDET
District de MOUYONDZI :
 MOUBOUNGUI Née Julienne MILANDOU
 Joseph NGAKOUSOU
 Charles PANDI
 Paul MISSENGUE
 Roland MABOUNDA
 Sylvain KOUTIA
 Patrick MIKALA
 Joseph Esther LETAMA
 Jean Baptiste MAMPASSI
 Hilaire MABIALA
 Sébastien MBOUNGOU
District de MADINGOU :
 Louis Marie BABAKOUENE
 Albert MBOUNGOU
 Anderson Felly BOUTSOLO
 Clément MISSAMOU
 Joseph MOUNKASSA
 Grégoire MOUYABI
 Edouard MERCI
 Ciment BAYOUILA
 Léon MAMPAKA KAYA
 Lucien OTONGO
 Camille ISSAMOU
 Samuel NGOMA
 Dihor TOMBO MOUSSOUNDA
District de MABOMBO :
 Régis MOUSSITOU
 Henri MOUKOUNOU
 Bienvenu TSIMBI MOUSSOUNDA
 Gabriel NDONGO MOUANDZA
District de LOUDIMA :
 Philémon MAMPASSI
 Abel KOUTALA
 Emile TADIAKOU
 Giscard MIZINGOULA MOUANDA
 MOUBOUNGUI Née Julienne MILANDOU
 Jeanne NKOUILA
 Jean Pierre MOUHOUNDA
District de KINGOUE :
 Jérôme DZOULOU
 Alain DOMBAS
 Rigobert NGOUONO
 Charlemagne NGANFOULA
District de KAYES :
 Marcel NDZILA
 Léon PANDZOU
 Jean Dodet MAKITA
 Cardino BASSAKIMINA
District de BOKO SONGHO :
 Euloge MAHAMBOU
 Isaïe MOUADA
 Gabriel BOUTOTO
 Pierre MAZONGA
 Jean Pierre MAYINDOU MAMPOUYA
District de MFOUATI/LOUTETE :

MARINE MARCHANDE

Le contentieux maritime et portuaire au centre des échanges à Pointe-Noire

Magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers et opérateurs économiques du secteur maritime et portuaire sont en séminaire depuis le mardi 30 juillet autour de la problématique.

Ledit séminaire qui se tient sur le thème « Le contentieux maritime et portuaire » est le prolongement d'un processus fondé sur le renforcement des capacités des opérateurs et acteurs du secteur de la mer. Il permettra de mettre en application l'une des recommanda-

tions cardinales de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) sur la vulgarisation du code communautaire de la marine marchande en vigueur depuis le 22 juillet 2012.

Ce code, semble-t-il, a fait naître un contentieux maritime parce qu'il prend en compte toutes les facettes de l'activité maritime. Ce document porte sur tous les litiges, infrastructures, la procédure d'instruction et de la poursuite. Ce code avait été adopté par la Cémac pour régir les af-

fares maritimes de façon harmonisée. Étant donné que les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont déjà pénétré le secteur maritime à travers des relations commerciales et internationales, il est donc important que les acteurs soient édifiés sur les différents contentieux maritimes et portuaires possibles.

Selon Martin Parfait Aimé Cousoud-Mavoungou, ministre délégué auprès du ministre d'État, ministre des Transports, de

l'Aviation civile, « *Il est toujours important d'aborder les aspects de contentieux maritime impliquant des services publics et des États eux-mêmes. Car le faire aura le mérite de préparer l'Administration ainsi que les services portuaires à envisager les futures questions qui se poseront du fait du développement rapide du secteur.* »

Cette formation des séminaristes est assurée par le professeur Elhadji Ibrahim Khalil Diallo de la faculté de droit à l'université de

Dakar, membre titulaire du Comité maritime international. Il est aussi consultant et porte-parole du groupe africain à la commission des Nations unies pour le droit commercial international en droit des transports et formateurs des magistrats à l'école régionale supérieure de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. En termes de résultat, ce séminaire rendra plus pratique la mise en œuvre des procédures de règlement des contentieux maritimes.

Prosper Mabonzo

ANNONCE

Une Organisation Internationale recherche des villas ou Duplex à louer situées de préférence dans un Rayon de 1,5 Km de la maternité Blanche Gomez. Lesdites résidences doivent obéir aux normes et dimensions standards y compris :

- De l'espace pour générateur et pour un véhicule
- De l'espace pour une guérite de sécurité
- Une cour très grande
- Un parking auto interne et externe
- Une bache à eau
- Un mur de clôture de 3 m de hauteur
- Grille de sécurité au niveau de toutes les ouvertures (Portes et fenêtres au rez-de-chaussée).
- Une salle à manger très vaste
- Un grand salon
- Une cuisine vaste et moderne

Pour les plus amples renseignements, veuillez contacter :

L'Agent en Charge du Service Logement au numéro: 05563 33 10 / 05563 33 19

ANNOUNCE

An International Organization is looking for single villas or duplex (3 rooms) located rather in the city 1,5 km around of the maternity Blanche Gomez. Those residences have to obey the standards and the standard dimensions including:

- Internal parking and generator space
- Water tank
- Perimeter wall of 3 meters
- Window and Door grills
- Large yard
- Large dining room
- Large living room
- Parking inside and outside the compound
- And a nice kitchen

Should you require further information, please contact:

The Agent in charge of the Housing Service in the cell phone: 563 33 10 / 05563 33 19

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution

**Système Informatique**

- Audit Informatique
- Assistance Technique
- S.A.V
- Vente de Matériels et Logiciels

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60

POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013



Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 - A Pointe-Noire : 222 94 12 88 - Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

40 ans d'Assurance
d'Expérience
d'Investissements
dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

DAMBA Née Sabine MAYOUMA Gabriel NDONGUI Ghislain NGOUMA Jules MISSAMOU Albert NZOUNGOU NDOUMA Pascal OTIKA Louis Marie MASSALA Jean Nicolas MOUANDA Michel KOUVOUNA COMMUNE DE NKAYI Arrondissement n°1 : Hense Richard MOUSSIESSIE Joseph BABADIK I Fidél TOUNGOUKA Joachim MAZAMBA Albert MAYELA Gervais LOUNDOU Arrondissement n°2: Alphonse MATENE Gilbert BOUSSOUKOU Alphonse BISSINGOU Antoine Fidel MAKAYA DEPARTEMENT DE LA LEKOUMOU District de SIBITI : Charles MISSIE Joseph MILEME Robert NGOUAKA NGAMIYE Alain Roger MOSSONGO Pascal MANKOU POLO Née Louise NGONO MAMPASSI Michel MBOUKOU Jean Brice MAKITA Didier Nevil DZANGA District de ZANAGA : Julien MADZA Célestin NGOUBILI NGANGOYE Jesse Sayre MOUKASSA District de BAMBAMA : Etienne Fulbert NKODIA Albert OUAYO Pierre TCHISSAMBOU District de MAYEYE : Olivier MBAMA Dimitri MBILA Albert MFOUTOU Jean Pierre NGANDZIAMI District de KOMONO : Florent SAYA Didier NKOUNKOU Basile MADZOU Jérôme KABOULOU DEPARTEMENT DU POOL District de KINKALA: Jean Roger BILOMBO Gilbert BALEMBANA Félix SAMBA MIANTAMA Daniel BAHOUNA Jean Paulin VOUEZOLO Brice NZOUALA Sosthène BATSIMBA MAHOUNGOU Jean Pierre MOUTISSA Daniel LOUMOUAMOU Randy Asnior NSOMI MILANDOU Armand OKADILA Marie Reine Manuely LOUEMBA Marie Claudine BOUANGA MAKAYA Eugène Patrick ANKAI Paul Armel FOUAWA Théophile DIETOUHANGANA Fifi Reine NGOUAMBA District d'IGNIE : Théophile LOCKO Sivienne Nicole TSONO Louis Armain HOLLAT Estève Wilfrid EYUNENINI Mathias MBISSA Emmanuel OYANDZA District de NGABE : Dieudonné MVIDI Hilaire OTSA Jean Louis YALA Victor MBALA Dédé OWOKI District de LOUMO : Jean Bruno OUAKELO Sylvain BOUEYA Grégoire TCHIKEBI Ange LOUWANOU TONDELE	District de BOKO : Etienne LOUMOUANGOU Célestin NKOUNKOU Guy Bienvenu KITANTOU Fachety BATSIMBA DIHOULOU Paul VILOULA MADIEL Collette MOUADZA LOUSSILAYO Siviette MOKOKO Albert MILANDOU District de LOUINGI : Jérémie MILONGO NGANGA Moïse NIANGOU NINA Daniel KOUHOUMOUKA Giscard MIACKA Albert MOUYOMBE Anicet LOUHOU Joseph Koubassana Jean Claude ITOUA District de MBANDZA-NDOUNGA: Basile NKODIA Joseph KOUEDIATOUKA Paul MALANDA LOUMOUAMOU Lucie BITEMO Donatien BISSEBI Daniel NDZENGUI District de KINDAMBA: Boniface SAMBA Victor BITSINDOU Adrien Peguy NGOKA Joseph BADIDILA Serge Claudette DEBOUANGA Théophile DIANFOUNFOU Patrice DIAKABANA District de MINDOULI : Eloi NDOSSA Boniface SAMOUANGANA Gracia MAHOUNGOU Raoul NKOUKA Victor MAMPOUYA Honoré LOUBOTA Bienvenu MIALOUNDAMA Alain KOUTALOU Gédeon MBATCHI Denise MAKAVOUA Bruno MABANDZA Rock Lucien BAKISSI District de MAYAMA : Nazaire MAKOZO Jean MEBOUAYA Rémy MOUSSOUNDA Duborgel BOUTSANA Joseph BAFOUETELA District de GOMA TSE TSE : Romuald KOUVIBIDILA Berthe LOUMOUAMOU Roger BOUMPOUTOU Antoine TINDSOKO Joseph BAKOKA District de VINDZA : Blaise ENDIEME Philippe NZINGOULA Sosthène Rodriguez BAKOULA Vincent de Paul BAKOUETELA District de KIMBA : Jean Sorel TSIBA Trésor MABOYA Simplice EBONLONKE Ferdinand NGANGA DEPARTEMENT DES PLATEAUX District de GAMBOMA : Georges NGATAYO Jean Aimé ENGALI Lucien OBA André NGOULA GALLOY NGADIEN NGUIE OMBI David MBALANGA Aristide NGANVALA Collette ANDAKE Bruno WANDO Anicette NGAKEGNI District de MAKOTIMPOKO : Gaspard OKANA Léa OBAMI Philippe KANGA Antoine NGOUMBA Cyrille MBOUMABEKA Célestin NTSENGUI District de MPOUYA :	Constant MOUSSANA Gaspard MANGONDA Paul KAKALA Hertz NDONGO District d'ABALA : Jean Félix DOUNIAMA KONDAS IMEGNI NGOLO NGOLONGUIAS Inis Daniel ONOUNGA Aube Magie DOUNIAMA Jean Paul ELENGA Théogène Pascal ABIRAT District d'ALLEMBE : Mathias NGOYI Marcellin KOA Félix OTAMBOU Pierre Pédro MBONGA District de NGO : Jacques NGOKON Mickaëlle IYOLO NGAKOSSO Michel OMIERE Vladmir TSALISSAN WEN Jean Roy MBALA District de MBON : Basile OSSOUNDZELE Georges IBARA District de LEKANA : Dominique MBONGO Jean Basoir BABOUA Mesmin MIERE Aimé Magloire MBOU District de DJAMBALA : Paul NGOKOUBA Jaurès MVOURI Georges IBARA Sabin MBOU Jean Louis MOUTAMPA Joseph ASSINKOURI Raoul AMPION Siska ONDOUNGOU Philippe NGAKOSSO André Marie NDOUNIAMA Constant ONDON Districtd'OLLOMBO: Michel Gabriel GAKOSSO Arnaud IBARA ONDELE Joël Prosper BANVOUKA Célestin ONDONGO POUROU MBOLA Félix IBARA NGAKIEGNI Emile Convers OKEMBAT André ONDONGO NGASSAY District d'ONGOGNI: Lucien Romuald GANDZEMI Hellat NDONGO Gaston KANGA Raïssa Olivia ELENGA Augustin ESSAMI Raphaël ONDA Michel NGAKOSSO DEPARTEMENT DE LA CUVETTE District d'OWANDO : NGOUABI ELOUNGA Sylvain EBALE Alphonse ATALI Josiane ONGOUYA Alain ELENGO Emmanuel NDIINGA Cheryl Prince OPIO Auguste YOKA AMBOKO Grégoire ELENGA Benoît GALIBA Edmond Rileck LEKAKA Bernard ELENGOUA Jean Daniel OKOMBI District de MAKOUA: Jérôme NGOUABE Daniel OKOMBI Roluche Children IBARA Jérémie NDIINGA Lezzin MOKOTO NGONGO Daniel MOSSA Hélène BEATSENGUE Pierre Lotti NGAKIEGNI District de BOUNDJI : Gaston ESSANETAE Abel Chérubin OMOUANDZA Guy Faustin EDOUMA NGOBAMI OWASSA	Alexandre Mathieu EYONDO Aristide IPEMBA District de NGOKO : Daniel ITOUA Léon NGOUBILI Romain BOLENGO District de NTOKOU : Michel ITOUA AWE Roger OKO District de TCHIKAPIKA: Martin IPEMBE Pierre IBATA Jérémie Clotaire ISSAKA NGANONGO District d'OYO : Fidèle KANGA Péa Gabriel MONDZONGO Amine BARY MOULENGA Brice NGASSALA Félix NGUIERE District de MOSSAKA : Julien OBONIO Dieudonné ELENGA Michel MAPOSSO BOPIMBA Joachim NIOMELE BOLEKO Arthur OPOUMBA William EHOUNDA Arole ENGAMBE District de LOUKOLELA : Roger BOULA Clément OKEMBA Albert BOKOKO Henri GAMPOU Alphonse NDENGABEKA Lucien LENGONDZA DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST District d'EWO : ATISSINIGA Simplice KANDZA Christian AKOLO PALE Muettel AKOLOPALE Louis KOUMOU Pascal EYANGUI Bobel Duchène KOUKA Gaston OFOUNGOU Janvier SELE Cyriaque MBOUMA District de MBAMA : Louis AMBELE Michel LEKOULEDIKA DIELA Dérent NDOUTOU Igor ONGOLA District d'OKOYO : Mathieu FOUOBASSOUA Charles ASSOUANGOU Daniel OSSOU Jean PITA District de KELLE : Bernard EKI Patrick AMPOKO Jean Claude ELEKE Théophile MPALE ALOUA BIRI EBAYA District d'ETOUMBI : Grégoire NTOUMBA Bertin Charles SEBAZALO Gilbert MBAYI Maga Gaspard KOMBANGUIA District de MBOMO : Maurice OKABE Pascal MBOUMAT Alain MALOUMALOU DEPARTEMENT DE LA SANGHA COMMUNE DE OUESSO : Arrondissement n° 1 : Lié Ghislain BISSIKO Ghislain Thierry MAGUESSA EBOME Dominique IKONGA Christian LOUBIKITA Dieu Aide NGANONGO Guy Blaise NGOUELE Gildas EKADJA Arrondissement n° 2 : Roland ACKABO Roger NGOTENI Jean EKANGA Christian LOUBIKITA Hilarion OKANDZE	Alain NINDA Christian Gilbert MEDJO District de SEMBE Pavel BOYAKOMA KOUKA NGOZOCK-LAMA Jean Jacques EKANGA Athanase GABIL District de SOUANKE Samuel SODJA Gildas MINDIAC Faustin GABIA Vincent KARR Lydie Clarisse BABOSSEBO Roch Brice NANDIZO Alain Dieudonné OYANDZI District de PIKOUNDA Michel MOLE-EPOLA Robert MODINGO Raoul MAZAMBA Victor MBILO District de MOKEKO/POKOLA Jean Louis MISSAMBO Sylvestre MOPEPE Dieudonné EBOUM Inès MEYONG Roger NGBABIONG Claude EDJEL Didier MOUKOLO Nestor MABA Leonard LIMVOUH Marc KUKA Darius NGOBA Boris Presley MONDZO District de NGBALA Darius NGOBA Eugène EKOUEREMBAYE Norbert EBENGA DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA District d'IMPFONDO Emile NGOUAKA Anicet PEA Rufin PEA Jonas BOKAMBO TSIMA LONGO Née Abdon Charlotte NZANZA Barnabé ETOU Philippe ANGOUNDA District de LIRANGA Faustin EDESSA Bernard SEHOLO MBONGO Alain Dieudonné NGANGUIA District d'EPENA Ernest Anaclet MONGO Bernard CELHOLO Denis Jonas MOKIEM Rodrigue MOULOUNBA Blanchard BONDELE Etienne Joseph NINANGANDO District de BOUANELA Richard MOUNGONZA District d'ENYELLE Etienne Joseph MINA NGANDO Gaston FAUTO Jean Marie ADJAMO Gabin PEA Glawys AMBOMBI Edgard EBONG District de BETOU Franck MITHO Sylvie INDOYI François BANGO Raphaël MOKONZI MOBE Arsène Rufin BISSISSA Eugène BOTONGA Daniel ESSANGHAT District DONGOU Fabrice SEINZOR KALLA Eric MBANDO Yacinthe MOULENGUETOU Jean Louis EPEMA Hypo LOUNIANGA-NTSEKE Maurice BABOSSEBO
---	--	--	---	---

Article : le présent arrêté sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le
Raymond Zéphirin MBOULOU.-

PÊCHE MARITIME

Les armateurs industriels invités à respecter la législation

Un atelier de sensibilisation des armateurs industriels a été organisé récemment à Pointe-Noire, sur l'initiative de l'ONG Renatura, en partenariat avec la direction départementale de la Pêche et de l'Aquaculture de la ville océane.

Cette réunion, ouverte par Jean Bosco Malonga, directeur départemental de la Pêche et de l'Aquaculture de Pointe-Noire, visait la vulgarisation des textes juridiques régissant le secteur de la pêche industrielle au Congo, avec pour but final : l'amélioration des conditions d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources biologiques des eaux marines afin de garantir une gestion durable des ressources halieutiques.

Cet atelier a permis aux armateurs de s'approprier les textes et lois sur la pêche industrielle en vigueur en République du Congo. On citera la loi n° 2-2000 du 1^{er} février 2000 portant organisation de la pêche en République du Congo qui, en son article 1, définit les conditions d'exploitation, de

conservation et de gestion des ressources biologiques se trouvant dans les eaux marines sous gestion congolaise.

Ce texte précise notamment la zone réservée à la pêche industrielle soit six mille marins. La loi précise également les infractions et pénalités encourues par les contrevenants et énumère les engins et techniques à utiliser pour une pêche responsable.

Les textes internationaux tels que la Convention des Nations unies pour le droit de la mer ainsi que les autres textes ratifiés par le Congo, ont à leur tour édifié les armateurs appelés à utiliser durablement les ressources et à observer le code de bonne conduite en vue de concilier le développement durable et la pêche.

Alexis Maillet, en service au département Hygiène, Sécurité et Environnement à Total E & P Congo, est intervenu pour exposer sur les risques liés à une activité de pêche près des plateformes pétrolières. Selon lui, il est strictement interdit d'exercer une quelconque activité de pêche à cinquante mètres d'une plateforme pétrolière, puisque les risques d'accident sont plausibles et les conséquences incalculables pour l'armateur, la compagnie pétrolière et même le pays.

Le « repos biologique » doit être observé
Dans une approche participative, les armateurs ont émis le vœu et demandé à l'administration de la pêche de se montrer dorénavant plus rigoureuse dans les sanctions

à l'endroit des armateurs hors-la-loi, afin de garantir l'équité dans l'exercice de la profession de pêcheur. Aussi, ont-ils suggéré que soit observé le repos biologique sur les 170 kilomètres de la façade maritime congolaise comme c'est le cas dans plusieurs pays, « afin de permettre la régénérescence des ressources halieutiques qui, d'année en année, ne font que s'étioler », ont-ils regretté.

Pour l'administration de la pêche, cette réunion était importante puisque les conclusions seront transmises à la hiérarchie. En outre, les responsables de l'administration de la pêche ont demandé aux armateurs de faciliter leur travail en livrant toutes les informations nécessaires avant de leur annoncer que, dans les délais

raisonnables, des observateurs de l'administration de pêche navigueront à bord de bateaux de pêche et de vedettes de contrôle. Ils sillonneront les eaux marines après la mise en place de toute la logistique y afférente.

Renatura est une ONG dont l'objectif principal est de promouvoir le développement durable par la conservation de la biodiversité à travers l'étude et la protection des tortues marines au Congo. Pour ce faire, Renatura mène des actions de sauvegarde des espèces sauvages et des milieux naturels. Elle véhicule aussi l'information auprès du grand public et procède à des interventions en milieu scolaire afin de susciter l'appui à la construction du projet.

Hervé Brice Mampouya

FOIRE INTERNATIONALE DE POINTE-NOIRE

Des mesures sur la qualité et les prix des produits

La rencontre qui a réuni, le 30 juillet, les différents responsables du commerce et les représentants des commerçants s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la vie chère, en prélude à l'ouverture prochaine de la Foire de Pointe-Noire.

Gaspard Massoukou, directeur départemental de la Concurrence et de la répression des fraudes commerciales, a indiqué qu'il était important de rappeler aux vendeurs, avant la tenue de la foire, la vision de la ministre du Commerce et des approvisionnements, Claudine Munari, sur la qualité des produits et les prix de vente. « Normalement, les prix des produits vendus via le Centre congolais du commerce extérieur devraient être les plus bas puisqu'ils bénéficient de l'exonéra-



Les Directeurs Départementaux du Commerce communiquant sur les prix

tion des droits et taxes, conformément au décret n° 94-1 du 14 janvier 1994, instituant des mesures exceptionnelles de fixation des prix, et à la loi 6/54 du 1^{er} juin

1994 sur l'homologation des prix », a-t-il souligné.

Pour leur part, Renée Chantal Eckomband et Victorine Biazo, respectivement présidente des lo-

cataires de la foire d'exposition et vice-présidente de la coopérative du centre, ont émis le vœu que les produits de la Brasserie du Congo soient vendus dans un seul dépôt

pour réduire les coûts de transport. « Cela facilitera le choix des clients », ont-elles ajouté.

De son côté, Joseph Herbin Fouti, directeur départemental des services préfectoraux de Pointe-Noire, a rappelé qu'en matière de musique, les horaires devaient être respectés. « La foire d'exposition ne doit pas être la source de nuisances sonores, qui dérangent de nombreux visiteurs », a-t-il indiqué.

Aux côtés des directeurs départementaux du Commerce, on a noté la présence du président de l'Association de défenseurs des droits des consommateurs du Congo, Jean-Claude Mabiala, des représentants de la chambre de commerce, de la Brasserie du Congo et de la force publique.

Faustin Akono



ECAir
Bienvenue chez vous.

www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E- mail: relationclients@flyecair.com

MBOTE !
Vous faites partie
des privilégiés

PROGRAMME MBOTE



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

34 Congolais distingués au Cames

Avec 81% de réussite dans les différents grades, les résultats sont en légère hausse par rapport à l'année dernière (78%).

L'université Marien-Ngouabi vient d'enregistrer, parmi son personnel enseignant, trente-quatre promus.

Une cérémonie de présentation et de congratulations des heureux promus s'est déroulée ce 31 juillet dans les jardins du rectorat, en présence de la communauté universitaire congolaise. Selon le recteur de l'Université Marien-Ngouabi, le professeur Armand Moyikoua, le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames)

constitue l'unique voie de promotion des enseignants chercheurs et la seule institution d'intégration africaine pour l'enseignement supérieur congolais. En s'appuyant sur les indices recueillis par rapport à l'année 2012, Armand Moyikoua a fait état des baisses sensibles du nombre de dossiers transmis.

S'agissant du concours d'agrégation en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, le dernier comité consultatif général du Cames demande que tous les dossiers d'inscription aux différentes listes d'aptitudes des Conseils consultatifs interafricains

(CCI) du CAMES, ainsi que ceux des concours d'agrégation soient validés par une commission d'établissement ou d'université.

« Dorénavant, aucun dossier ne sera transmis au recteur s'il n'a pas reçu l'avis favorable du conseil scientifique de l'établissement », a indiqué le recteur, reconnaissant que le succès récolté aujourd'hui n'a été possible qu'au prix de sacrifices, de persévérance et de volonté.

Quant aux prestations académiques et aux travaux de recherche des enseignants, Armand Moyikoua a indiqué que la Grande

Bibliothèque, désormais ouverte au public, constituait un outil qui les aidera efficacement dans l'accomplissement de leurs missions. « Elle est dotée d'un fonds physique en devenir mais surtout d'un fonds virtuel que l'on peut consulter dans trois salles informatiques d'une capacité de cinquante places chacune », a-t-il précisé.

Armand Moyikoua estime que la recherche gagnerait en efficacité si elle était mieux organisée. L'indice confirmant cette tendance est, selon le recteur, le décret portant réorganisation de l'université Marien-Ngouabi signé depuis quelques

jours par le chef de l'Etat. Ce décret prévoit la création d'un vice-rectorat chargé de la recherche et de la coopération qui devrait contribuer à dynamiser ces domaines.

La rentrée académique 2013-2014 constitue un challenge pour l'organisation du seizième concours d'agrégation en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du 11 au 20 novembre 2013. Au titre du dernier Cames, le Congo gagne : quatre professeurs titulaires, treize maîtres de conférences et dix-sept maîtres assistants.

Guillaume Ondzé

ÉDUCATION CIVIQUE

300 jeunes attendus à Djambala

Le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique organise du 6 au 26 août à Djambala, dans le département des Plateaux, une colonie de vacance qui accueillera trois cents jeunes issus des douze départements du pays.

Cette rencontre éducative de vingt et un jours rassemblera les meilleurs élèves de six à seize ans, notamment ceux des établissements publics du Congo. Elle est destinée à promouvoir l'unité à travers les valeurs civiques, de citoyenneté, d'amitié et de camaraderie afin de développer chez les jeunes un esprit de créativité, d'acceptation, de tolérance, et un épanouissement physique et intellectuel.

Selon le ministre de la Jeunesse et de l'Éducation civique, Anatole Collinet Makosso, cet accueil collectif des enfants épouse la vision du président de la République sur la promotion des valeurs favorables au développement et à l'autonomisation des jeunes. Car, les activités socio-éducatives, sportives et culturelles, tout

comme les loisirs, constituent un droit énoncé dans la Charte africaine de la jeunesse, adoptée à la septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du 2 juillet 2006 à Banjul, en Gambie. « Il s'agit pour nous, d'offrir à notre jeunesse un cadre idéal, modèle et agréable, dans un environnement sain. Tout jeune a le droit de prendre du repos et d'avoir des loisirs, de jouer ainsi que de participer aux activités socio-éducatives. Nous devrions satisfaire les besoins de nos jeunes », a déclaré le ministre, tout en précisant que la sélection des participants s'effectuerait de manière rigoureuse et équitable entre hommes et femmes.

Au cours de ces journées d'édification, de nombreuses activités culturelles et artistiques seront organisées par les animateurs : théâtre, saynètes, contes, peinture, musique, poésie, bricolage, vannerie, mimes, danse traditionnelle et sport.

Rock Ngassakys

COMMUNICATION

La radio et la télévision dotées du matériel neuf

La remise de don a donné lieu à une cérémonie solennelle, le 30 juillet à Brazzaville, sous la supervision du ministre, Bienvenu Okiemy, chargé de la communication et des relations avec le Parlement.

« Le président de la République a de la sorte mis à la disposition de notre département les moyens nécessaires pour que cette mission connaisse un début de réalisation. Cette démarche, a-t-il insisté, répond bien sûr à nos attentes, mais aussi à celles de la communauté nationale tout entière », a expliqué le ministre de la Communication. C'est dire que l'acquisition de ce matériel contribuera à la réforme de la grille et des contenus des programmes en vue de

répondre aux attentes de la pluralité informationnelle. Trépieds, ondulateurs, caméras, ordinateurs et autres matériels aideront les professionnels de l'information évoluant au CNRTV et à l'antenne de Pointe-Noire de réaliser leur conversion. « Les équipements acquis répondent, bien évidemment, à l'exigence de conversion au numérique, et d'une manière générale, à l'appropriation des technologies de l'information et de la communication », a indiqué le ministre Bienvenu Okiemy.

Les autres médias d'État, notamment la presse écrite, seront ultérieurement dotés en matériel. Dans la perspective du changement, le ministre a insisté sur le renouvellement progressif des équipements,

mais aussi sur le bon usage et la gestion rationnelle de ceux-ci ainsi que sur la mobilisation des ressources nécessaires au redressement technique et moral des médias. « Les réformes entreprises dans ces organes d'information sont l'une des réponses au défi d'une radio et d'une télévision plus proches des citoyens. Ces efforts financiers importants de l'État, ne le perdons jamais de vue, visent à préparer la radio et la télévision nationale à s'adapter au nouveau paysage audiovisuel en plein bouleversement, en décuplant ainsi leur capacité à défendre leur audience désormais en partage avec les chaînes privées », a-t-il conclu.

Fortuné Ibara

TerraTech
Le monde de l'informatique

- ✓ 4 Camera Dome
- ✓ 1 DVR 4Ch + Disque Dur 500GB
- ✓ 1 Ecran Hp
- ✓ 1 Rouleau Coaxial Cable

399,000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussee. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434 Email: info@terratech-cg.com

SANTÉ DE LA REPRODUCTION

Les jeunes sensibilisés aux grossesses précoces

L'initiative est de l'Association jeunesse consciente (AJC) qui a organisé dernièrement à la maison commune de Mougali, une causerie-débat sur cette problématique sociale.

Consciente du fait que les jeunes sont à la base de tout développement, l'Association jeunesse consciente (AJC) a exhorté cette couche sociale à lutter contre les grossesses précoces pour éviter les risques et les conséquences. Au cours de cette rencontre, un échantillon de jeunes filles et garçons venus de quelques arrondissements de Brazzaville a été informé des causes et conséquences du phénomène des grossesses précoces et/ou non désirées.

Pour l'AJC, le développement des jeunes n'est pas forcément lié aux rapports sexuels. Les grossesses précoces surviennent chez les jeunes filles (ado-



Les membres de l'AJC posant avec les participants

lescentes de 11 à 17 ans), souvent à l'occasion des rapports sexuels non protégés. Elles sont aussi dues à la pauvreté, aux mariages forcés, à la maltraitance, au suivisme. Ces grossesses peuvent avoir pour conséquences des avortements, le risque de décéder avant, pendant ou après l'accouchement, des césariennes, la perte d'enfant, le retard de croissance, la diminution de confiance et

l'échec scolaire. À cela s'ajoutent la pauvreté, la promiscuité et la propagation de maladies telles que la bronchite ou la tuberculose.

Pour éviter les grossesses précoces, il est nécessaire de prendre les mêmes mesures que pour la prévention contre le VIH-sida : l'abstinence, le préservatif et l'utilisation de la pilule ont été évoqués. D'autres mesures consistent à fuir les

mauvais groupes, à aller s'informer au bon endroit et à retarder les rapports sexuels. Les participants ont ensuite suivi un exposé développé par le point focal du Mouvement d'action jeunesse de l'Association congolaise pour le bien-être familial, sur l'utilisation des méthodes contraceptives pour éviter des grossesses non désirées. Au cours des débats, il s'est avéré que la faute revient aussi aux parents qui ne veulent pas souvent parler de sexualité à leurs enfants.

Justifiant le choix de la thématique de cette rencontre, le directeur exécutif de cette ONG, Reiche Diauvani Massengo Nsongola, a précisé que le problème de la santé de la reproduction restait le plus important après le chômage chez les jeunes. « Au regard du taux de fécondité des jeunes, 14%

en milieu urbain et 16% en milieu rural, nous avons voulu réunir les jeunes de tous les arrondissements pour discuter de cette problématique. Le but est de les informer, leur donner quelques dossiers pour essayer d'éviter ce genre de conséquences liées à ce problème », a-t-il indiqué. Le but est d'emmener les jeunes à acquérir les informations sur les grossesses précoces afin de les prévenir au même titre que le VIH-Sida ainsi que les autres infections sexuellement transmissibles. Créée l'année dernière, l'AJC a pour objectif de conscientiser, de dynamiser les jeunes et de sensibiliser les parents sur l'éducation. Elle entend concrétiser son programme consistant à la création « de clubs pour la réussite éducative ».

Parfait-Wilfried Douniama

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°001/MEFDD-CAB/PFDE/AON/F/2013

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour contribuer au financement du Projet « Forêt et Diversification Economique (PFDE) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture de véhicules.

2. L'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir dix-neuf (19) véhicules tout terrain suivants destinés aux Directions Départementales du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable ainsi qu'à la Coordination du PFDE :

Lot unique constitué de véhicules suivants : Un (01) véhicule 4x4 Station Wagon type 1; trois (03) véhicules 4x4 Station Wagon type 2; trois (03) Camionnettes double cabine ; douze (12) Camionnettes pick up.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que définit dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA » édition 2011, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du PFDE, sise Quartier OCH, Case J 142/V, Mougali III-SOPROGI, Brazzaville, Tél 00 242 05 616 95 74/06 817 06 33, courriel : pfdecongo2011@yahoo.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à

l'adresse mentionnée ci-dessus de 8 heures à 16 heures, heures de Brazzaville.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera : versement en espèces ou virement bancaire au compte FDE/Fonds Etat n° 3001100020 20586653001 74 ouvert à la Banque Crédit du Congo, Agence de Centre-ville au nom du Projet « Forêts et Diversification Economique ». Le document d'Appel d'offres sera adressé par courrier express ou par voie électronique à tout soumissionnaire qui en exprime la demande et les frais d'expédition sont à sa charge.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse du PFDE ci-dessous au plus tard le 20/08/2013 à 12 heures, heure locale de Brazzaville. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse du PFDE mentionnée ci-dessous le 20/08/2013 à 12 heures 30 minutes. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant équivalent à 12 Millions de FCFA.

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) ; Quartier OCH ; Case J142/V, Mougali III-SOPROGI ; Brazzaville ; République du Congo.

Fidèle NKOUNKOU
Coordonnateur du PFDE



Parc National d'Odzala – Kokoua (PNOK)



OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR DU VOLET CONSERVATION COMMUNAUTAIRE

Date de début du contrat:

Dès que possible

Lieu:

Alternativement Brazzaville et Mbomo

Superviseur direct

Directeur du parc national d'Odzala-Kokoua

Profil du ou de (la) Coordonnateur (trice) recherché (e)

- Le niveau requis est BAC + 5 en sociologie, anthropologie ou domaines apparentés à l'implication des communautés à la gestion durable des ressources naturelles.
- Avoir une expérience de 5 ans dans le domaine de la gestion participative des ressources naturelles
- Savoir parler couramment le français et le lingala, la connaissance de l'anglais est un atout.
- Avoir les aptitudes à rédiger les rapports mensuels
- Avoir des aptitudes en animation rurale est aussi un atout supplémentaire
- Disposer des connaissances sur la problématique de gestion durable des ressources naturelles en particulier faunique.
- Avoir une expérience de travail avec les communautés autochtones est bien appréciée
- Avoir une expérience de travail sur le sujet dans les autres pays du bassin du Congo

Autres atouts

- La connaissance de l'outil informatique
- L'utilisation du GPS pour la collecte des données sur le terrain

Composition du dossier:

Le dossier de candidature comprend :

- Une lettre de motivation manuscrite adressée au Directeur du parc Odzala
- Une copie légalisée du dernier diplôme si possible
- Un CV
- Attestations de travail / Contrats

Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature portant la mention de l'avis de recrutement est adressé à Monsieur **Leon LAMPRECH**, Directeur du parc national d'Odzala – Kokoua (PNOK), à l'adresse suivante :

Parc National Odzala-Kokoua: BP 62 ; 227 avenue Ravin du Tchad, Brazzaville Tél : 05 615 30 18
E-mail : secretariatfok@gmail.com; site Web : www.african-parks.org

Date limite : la date limite de réception des candidatures est fixée au **17 Août 2013 à 12H00.**

Les termes de référence peuvent être retirés au bureau du PNOK à B/ville sis à l'adresse ci-dessus

BANQUE MONDIALE

En 2013, l'Afrique a reçu un investissement de 14,7 milliards de dollars

Un rapport de la Banque mondiale (BM) fait état d'un montant record de 14,7 milliards de dollars en soutien à la croissance économique et à l'amélioration des perspectives de développement de l'Afrique, malgré l'incertitude de la situation économique mondiale.

La BM note une résilience remarquable de l'Afrique face à la récession mondiale. Le vice-président de la BM pour la région Afrique, Makhtar Diop, a déclaré : « L'Afrique est au cœur des objectifs du Groupe de la Banque mondiale à l'horizon 2030 de mettre un terme à la pauvreté extrême et promouvoir une prospérité partagée et durable d'un point de vue environnemental, social et fiscal. » Pour l'année 2013, la BM a accordé 8,25 milliards de dollars à de nouveaux prêts, portant sur 100 projets. C'est le montant le plus élevé de nouveaux engagements pris par l'Association internationale de développement pour une quelconque région depuis la création de la BM, indique la BM. Ces investissements ont profité en pre-

mier au secteur privé en Afrique subsaharienne, un montant de 5,3 milliards de dollars, équivalant à 34% de plus qu'en 2012, ce qui aura permis une amélioration des résultats dans les États fragiles ou affectés par des conflits et une amplification dans des domaines d'intérêt prioritaire pour l'Industry Foundation Classes, notamment pour la pratique d'une agriculture durable, l'accès au crédit, l'amélioration des services infrastructurels, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Concernant l'Agence multilatérale de garantie des investisseurs (Miga), sa priorité aura été le soutien des investissements étrangers directs à destination du continent, soit 1,5 milliard de dollars de garanties en appui des investissements pour des projets dans les secteurs de l'agroalimentaire, du pétrole et du gaz, de l'électricité, des services et de l'eau, dont une bonne partie a concerné des investissements dans des projets de production d'électricité en Angola, Côte d'Ivoire et au Kenya. En 2012, le continent aura repré-

senté 54% du volume des investissements de la Miga, contre 24% en 2012, soit plus du double. En 2013, la BM aura porté une attention accrue aux vecteurs régionaux de fragilité et de conflits en Afrique, en particulier dans la région du Sahel, et des Grands Lacs. Elle a également soutenu des projets visant à intégrer le changement climatique dans la gestion des terres, des ressources en eau, l'infrastructure des transports, la gestion des risques de catastrophes, etc. La BM se dit consciente que l'avenir de l'Afrique dépendra de sa capacité à adopter rapidement des technologies existantes et à venir, pour des gains importants de productivité si l'on dispensait une meilleure formation en science et en technologie en Afrique, et appelle à l'accélération de son utilisation. Les économies d'Afrique ont un besoin urgent de techniciens et d'ingénieurs très qualifiés, en particulier dans le domaine de l'énergie et des infrastructures, rappelle la banque.

Noël Ndong

SÉCURITÉ

L'eau : un enjeu pour la stabilité dans certaines régions du monde

L'accès à l'eau pourrait intensifier les tensions au cours des dix prochaines années et menacer la stabilité dans de nombreuses régions du monde, d'après les ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Union européenne (UE) réunis le 23 juillet à Bruxelles (Belgique). Ils ont décidé de se pencher périodiquement, à long terme, sur la problématique de l'eau, reconnaissant que les conflits y relatifs pourraient compromettre la stabilité dans de nombreuses régions du monde. Une situation aggravée par le changement climatique et l'évolution démographique, selon l'UE. Selon les statistiques de l'ONU, quelque 783 millions de personnes, soit 11% de la population mondiale, n'ont pas accès à des sources améliorées d'eau potable. Pour les ministres, l'eau et son assainissement devraient être pris en compte dans la définition des Objectifs du millénaire pour le développement pour l'après-2015. Ils ont également appelé à la responsabilisation des femmes, de la société civile et des communautés locales « qui devraient avoir davantage leur mot à dire dans la diplomatie de l'eau ». Ils ont adhéré à l'initiative de cartographie sur la sécurité de l'eau qui « donne un aperçu de l'engagement des États membres dans les défis transfrontaliers liés à ce sujet ». Parmi les régions concernées, il y a le bassin du Nil, le Proche-Orient, la région du Sahel, le fleuve Mékong et l'Asie centrale. En Afrique, les conflits liés aux ressources en eau concernent le Nil (Égypte, Éthiopie et Soudan).

N.Nd.

Musée
de la ville de Congo

ARTS ET
EXPRESSIONS

Après le fascinant univers de Franco Maria Ricci
Venez découvrir une nouvelle exposition,
Inter-Arts,
véritable mélange artistique de l'art ancien
à la peinture en passant par
la sculpture moderne artisanale



Religion

Le Congo compte 50% de chrétiens, dont deux tiers de catholiques, 48% d'animistes et de 2% de musulmans (source CIA Worldfact Book). Le pays a été christianisé dès 1491 par les Portugais dans ce qui était alors le royaume Kongo. Mais c'est en 1883 que sont implantées, à Loango par le révérend père Carrie et à Linzolo par le père Augouard, les premières églises catholiques de la République du Congo. Les musulmans sont essentiellement des ressortissants étrangers installés à Brazzaville et Pointe-Noire. Parmi les protestants, on dénombre des membres des églises évangéliques ainsi que des églises indépendantes, telles que les églises

Kimbaguiste ou Matsouaniste qui tirent leur origine du messianisme des populations Kongo et l'église Bougiste-Lassyste créée par Simon Zéphirin Lassy à Dolisie. Avant la Conférence nationale congolaise de 1991, l'État, qui avait interdit toutes les sectes, reconnaissait sept Églises et associations religieuses : l'Église catholique, l'Église protestante, l'Armée du Salut, l'Église de Jésus-Christ-sur-Terre par le prophète Simon Kimbangu, l'Église Lassyste, le Comité islamique du Congo, et Tenrikyo (une secte d'origine japonaise).

Les Dépêches de Brazzaville



ASSURANCES GENERALES
DU CONGO

A.G.C.SA

RESPECTER NOS
ENGAGEMENTS,
C'EST VOUS
RESPECTER

WWW.AGCCONGO.COM

HAKUNA MATATA!

AVIS DE RECHERCHE

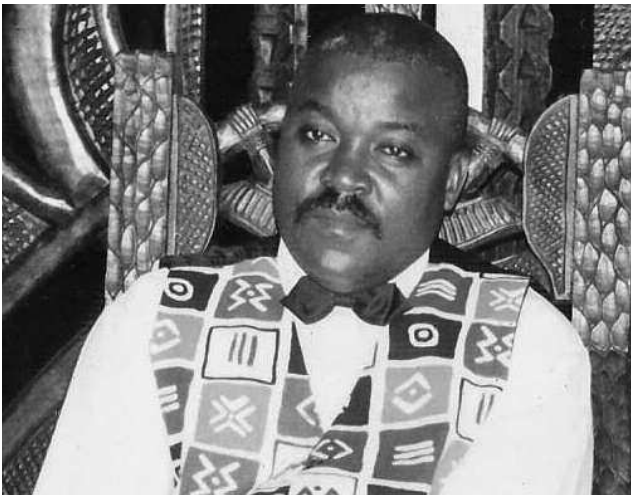
Mme Rachida Mfina et M. Glenn Mfina recherchent leur mère Marcelline Irène Mpolo qui est sortie du domicile le 26 juin 2013 et elle n'est plus revenue.

Elle présente des troubles de comportement. À cet effet, ils prient toutes personnes qui l'aurai rencontré de la ramener au n°56 de la rue Loualou Kin-soundi barrage Makélékélé ou appeler au 06 937 97 74/ 06 675 74 43 ou encore saisir le poste de Police le plus proche.

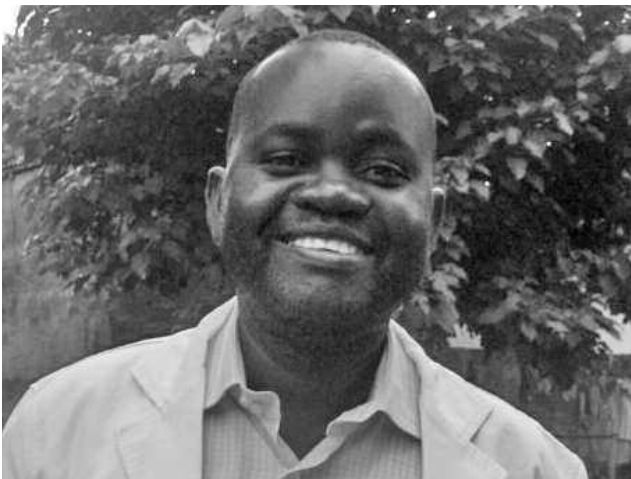


NÉCROLOGIE

Patric Nguimbi et la famille Bouetouzabilamio ont la profonde douleur d'informer amis, connaissances, collègues du Méridien, le décès de Gabriel Bouetouzabilamio alias Ya Bouet, survenu le 27 juillet à 11h14 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°9 Mbala prospère, à Baongo vers la case De gaule. La date des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.



Luce-Jennyfer Mianzoukouta journaliste aux « Dépêches de Brazzaville », et la famille Mianzoukouta ont la grande douleur d'annoncer à tous ceux qui l'ont aimé, la mort brutale, au Maroc, le mardi 30 juillet, de Alex Toussaint Mianzoukouta. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Florent Sogni Zaou
La saison des chenilles
Roman
Préface de Germain Tchibinda
L'Harmattan - Congo

LUDOVIC JULIEN KODJA
DESTIN CRUEL

STEPHEN M.R. COVEY
Le pouvoir de la confiance

DANIELLE STEEL
Une grâce infinie
POCKET

MARY HIGGINS CLARK
L'ombre de ton sourire
Livre de Poche

Comment partager la rente pétrolière?
Jean-Clément BATA
Idem

MAURICE SENDAK
PETIT-OURS
PETIT-OURS DOCTEUR 7 histoires
Citec

Lucien (Hendry)
Brazzaville, capitale de la France libre
Histoire de la résistance française en Afrique 1940-1941

PAR LE PRODUCTEUR DE SHREK & SHREK 2
Cendrillon et le Prince Pas Trop
TFI

Joseph Bitale-Bitima
Théâtre d'Ombres Congo-Brazzaville 1992-1997
PRÉSENCE AFRICAINE

LUTTE ANTIDOPAGE EN FRANCE

Le rapport du Sénat dévoile des noms et formule sept propositions indispensables

Rendu public récemment, un rapport de la commission d'enquête du Sénat français sur l'efficacité de la lutte contre le dopage fait état de difficultés dans la mise en lumière de la lutte contre le dopage en France.

Ce rapport non seulement dévoile les noms des cyclistes ayant eu recours à l'EPO en 1998, mais il fait également un bilan général de l'efficacité de la lutte contre le dopage dans tous les sports. Dans son rapport, le député Jean-Jacques Lozach a déclaré que « la commission a pour objectif de faire un état des lieux précis et circonstancié, à la fois des pratiques do-

pantes et de notre politique publique en matière de lutte contre le dopage afin de dégager des solutions consensuelles permettant de renforcer l'efficacité de cette politique publique ». Parmi les personnes auditionnées par la commission d'enquête, on peut citer notamment le président de l'Union cycliste internationale Patrick McQuaid, l'ancien coureur cycliste français Laurent Jalabert, le médecin du sport et spécialiste des questions de dopage Jean-Pierre de Mondenard, ou l'ancien président de la Fédération française d'athlétisme Bernard Ansaem. Le rapport fait état des difficultés en France en termes de politique antido-

page en raison du retard des contrôles sur le dopage, indexe des raisons de ces difficultés, notamment la faible connaissance par les pouvoirs publics des produits dopants, une « trop timide » et un mauvais ciblage de la politique préventive, les lacunes du laboratoire d'analyse française en matière de recherche et l'opacité dans la répartition des compétences pour la prise de sanction.

Le rapport définit les sept piliers indispensables à la lutte contre le dopage Pour mettre fin aux difficultés qui entourent la lutte contre le dopage, le rapport cite les sept piliers indispen-

sables : la connaissance, pour éviter une sous-évaluation des pratiques du dopage dans le sport ; la prévention, pour redynamiser et viser des cibles claires ; le contrôle, en mettant sur la qualité plus que sur la quantité avec la multiplication des contrôles inopinés ; une analyse précise des contrôles indispensables au rapporteur, ce qui passe par un investissement des laboratoires dans la recherche ; une sanction uniforme et prononcée par un organisme indépendant ; la pénalisation à travers des dispositifs juridiques simplifiés ; et enfin, un coopération renforcée entre les pays européens dans la lutte contre le dopage.

Pour renforcer l'efficacité de la lutte contre le dopage à chacune de ces étapes, le rapport énonce 60 propositions. Par exemple, les financements d'études épidémiologiques pour une meilleure connaissance des pratiques dopantes et des risques sanitaires encourus. Concernant les analyses, le rapport propose l'élargissement du champ des substances recherchées, quitte à en diminuer le nombre, la mise en place d'un mécanisme de repentis pour l'amélioration générale de la lutte antidopage par la modulation « des sanctions des sportifs en fonction des éléments fournis ».

Noël Ndong

INTÉGRATION

Un émissaire de Michel Djotodia reçu par Paul Biya

Le président camerounais, Paul Biya, a reçu le 29 juillet en audience un émissaire de son homologue centrafricain, Michel Djotodia. Au centre de la rencontre, la coopération entre le Cameroun et la Centrafrique.

Le ministre centrafricain des Transports et de l'aviation civile, Arnaud Djoubaye Abazene, était porteur d'un pli fermé adressé par Michel Djotodia à Paul Biya. Devant la presse, l'émissaire a déclaré qu'il ne pouvait « en déduire le contenu ». Sur l'état des relations entre Bangui et Yaoundé, il a indiqué qu'« il n'y [avait] jamais eu de frictions entre les deux pays ». « Les autorités travaillent en étroite collaboration pour éradiquer les phénomènes d'insécurité au niveau de nos deux frontières. Tout se passe très bien », a-t-il précisé.

Il a ajouté que Bangui comptait sur Yaoundé, « qui est toujours resté à son chevet pendant les situations difficiles ». Il a rappelé que le Cameroun était le premier pays à avoir envoyé des contingents dans le cadre du renforcement de la Force multinationale d'Afrique centrale (Fomac), lorsque la crise centrafricaine avait atteint son paroxysme, au début de 2013. L'activité économique à la frontière entre le Cameroun et la Centrafrique est paralysée. Le président Paul Biya est le seul chef d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à n'avoir pas encore reçu Michel Djotodia.

Noël Ndong

MARCHÉ FINANCIER

Malabo abrite la réunion des experts de la Cosumaf

Les experts des pays membres de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) se sont réunis le lundi 29 juillet à Malabo, en Guinée-Équatoriale.

Au cours de cette rencontre, plusieurs sujets ont été examinés, parmi lesquels la signature d'une convention de coopération, d'assistance et d'échange d'informations entre la Cosumaf et le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uémoa). La cérémonie a été présidée par le ministre des Finances de la Guinée-Équatoriale, également président du comité ministériel de l'Union

monétaire de l'Afrique centrale, Marcellino Owono Edu. Cette convention entre la Cosumaf et le CREPMF a pour objectif principal de mettre en place un dispositif destiné à promouvoir la coopération et l'assistance mutuelle entre les autorités de régulation par le biais de consultations et d'échanges d'informations visant à garantir le respect et l'application des lois et règlements sur les valeurs mobilières et les produits dérivés. Selon les signataires, cet accord réglementera tous les problèmes liés au fonctionnement des marchés financiers et permettra de protéger les investisseurs dans leur pays respectif.

Rock Ngassakys

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Persistance du risque d'enlisement dans la mise en activité commerciale de la fibre optique

L'expérience d'autres pays témoigne du temps relativement long pris pour arriver à cette étape de la rentabilisation du projet à cause, en grande partie, des divergences persistantes sur les questions relatives à la gestion de la fibre et au profil de l'autorité de régulation.

L'essentiel n'est pas seulement de lancer la fibre optique, encore faut-il la vulgariser auprès des utilisateurs, saisir ses opportunités et optimiser son utilisation ainsi que la culture numérique d'une manière générale.

Le phénomène de mondialisation place les entreprises dans l'obligation de s'ouvrir vers d'autres marchés, et l'Internet est justement ce « sesame ». Toutefois, celles-ci ne pourront pas relever ce défi sans prendre la mesure exacte des compétences à réunir, principalement sur le plan des ressources humaines. D'où la formation reste et elle continuera à constituer le pilier majeur de son développement en RDC.

Certes le processus est très complexe sur un plan strictement technique mais il faut aussi compter sur les considérations plus pratiques liées notamment à l'organe de régulation qui devra être suffisamment neutre et transparent dans sa gestion pour rassurer les opérateurs privés. Pour le

cas de la RDC, un expert contacté par la rédaction voit déjà le gouvernement être contraint de faire marche arrière au regard des difficultés de démarrer et, surtout, de développer le projet après le branchement établi le 8 juillet. Des opportunités peuvent exister mais elles ne pourront être pleinement exploitées si elles ne sont pas accompagnées de l'expertise nécessaire à leur développement. Les plus pessimistes prédisent des lendemains difficiles.

En effet, faute d'être rassurés sur la gestion du réseau, beaucoup d'opérateurs privés préféreront continuer à utiliser le satellite qui n'a d'ailleurs aucunement démerité en raison de l'étendue du territoire national et des difficultés techniques à y déployer la fibre optique. D'autres seront tentés par l'expérience en s'octroyant une bande passante sans véritablement l'utiliser.

Mais pourquoi l'enjeu est aussi important ? D'abord, parce qu'il reviendra à l'organe de régulation de proposer et de justifier les coûts qui seront validés.

À ce niveau, la crainte est la recherche des grandes marges alors que le défi est d'abord de faire entrer le maximum d'entreprises. Cette tendance à réaliser des marges importantes serait, selon

lui, dictée par la trésorerie difficile de l'opérateur public. Sur un ton alarmant, il a expliqué que le gouvernement tente de mettre en œuvre un modèle qui contraste avec les pratiques au niveau international où les privés participent aussi à la gestion de la fibre. Cela ne devrait se faire, a-t-il poursuivi, que par l'application effective d'un partenariat public-privé.

Le choix de l'opérateur de régulation est ainsi un premier élément-clé pour la réussite du projet. En deuxième lieu, celui-ci devra travailler sur le volume et non les marges. L'utilité de la fibre réside dans l'impact qu'elle peut provoquer, notamment dans la diffusion des informations en ligne et dans la conquête des nouvelles communautés virtuelles. Elle pourrait aussi tout simplement permettre de révolutionner la culture du numérique mais aussi aider les bénéficiaires à réactiver leurs différents comptes (Facebook, Twitter, etc.).

Cela devrait amener à des propositions de bandes passantes en gros à des couts accessibles afin que celles-ci soient ensuite vendues en détail. Cette question sera débattue à l'occasion des ateliers en vue à Kinshasa et même à Brazzaville, a-t-on appris.

Laurent Essolomwa

SECTEUR SANITAIRE

L'Afrique a enregistré une forte croissance

L'Afrique subsaharienne représente vingt-quatre pour cent de la charge de santé mondiale, alors qu'elle ne comprend que douze pour cent de la population planétaire.

Selon le directeur de marketing de DHL Express en Afrique subsaharienne, Sumesh Rahavendra, cette croissance africaine peut être attribuée à l'allongement de l'espérance de vie, au rythme d'urbanisation et à l'essor de la classe moyenne en Afrique subsaharienne. Pour lui, cette croissance exponentielle dans le secteur de la santé et des sciences de la vie au cours des dernières années a généré un investissement dans le développement des soins de santé, notamment dans le secteur de la logistique.

Dans un communiqué, l'Organisation de la presse africaine a noté qu'au cours des dix dernières années, le secteur mondial des sciences de la vie a connu une croissance saine. Elle donne l'exemple du marché mondial des produits pharmaceutiques qui a doublé en dix ans, atteignant une valeur d'environ mille milliards USD, et devrait poursuivre une croissance de 3 à 6 % par an jusqu'à 2016.

M. Rahavendra identifie l'expansion du commerce électronique dans l'industrie pharmaceutique comme un facteur de cette transformation. « *Le secteur de la santé finira par suivre le secteur de la technologie, car là où il y a de la communication, il y a des capacités. Par conséquent, les capacités de santé se*

déployeront de la même manière que les capacités technologiques dans le pays », a-t-il soutenu. Dans son récent rapport portant sur les principaux développements logistiques dans le secteur de la santé pour 2020 et au-delà, DHL a souligné le fait que les sociétés se tournent de plus en plus vers le continent africain pour les opportunités qu'il offre en tant que l'un des seuls endroits encore capables d'afficher une croissance économique à deux chiffres.

Des défis à relever

Quoiqu'il y ait cette transformation, le directeur de marketing de DHL en Afrique subsaharienne estime qu'il existe des défis essentiels à relever sur la base des développements actuels. L'enjeu majeur, souligne-t-il, c'est la différenciation croissante des chaînes d'approvisionnement et le besoin des sociétés de maintenir la flexibilité de leur chaîne d'approvisionnement pour s'adapter aux exigences des produits innovants est un enjeu majeur. En plus, le besoin pour un transport et un stockage froids, surveillés et à la température contrôlée sont traditionnellement nécessaires pour l'expédition des vaccins et des composantes du sang.

Gypsie Oïssa Tambwe

VOIRIE URBAINE

Érection d'un pont entre les avenues Libération et Kasa-Vubu

L'important ouvrage qui sera bâti sur l'ancien en délabrement mesurera vingt-cinq mètres de long sur dix mètres de large et il sera en mesure de supporter une charge de quatre-vingt et une tonnes.

Les usagers de l'avenue Libération (ex-24 Novembre) ont été tout récemment surpris par la présence de la barrière érigée au niveau de la station située au croisement avec l'avenue Kasa-Vubu. D'imposants engins entreposés à cet endroit par l'entreprise chinoise Crec 8 annoncent le début des travaux de réhabilitation du pont situé sur ce tronçon lequel causait d'énormes soucis aux automobilistes à cause de son état de délabrement avancé. Depuis le début de cette année, cet ouvrage datant de l'époque coloniale commençait à présenter des signes d'affaissement et des fissures qui ne rassuraient plus quant à sa durabilité.

Le directeur général intérimaire de l'Office des voiries et drainage (OVD) a lancé le 30 juillet le début des travaux sur ce site. D'après les ingénieurs commis à cette tâche, il s'agit, en plus du simple réaménagement, de construire un nouveau pont sur l'ancien pour plus de gages de sécurité. Le pont en construction présente quelques

spécificités techniques : il mesurera vingt-cinq mètres de long sur dix mètres de large et sera en mesure de supporter une charge de quatre-vingt et une tonnes. Les travaux de construction de ce pont vont durer près de quatre

tensité du trafic dans leur quartier. Conscient des désagréments que pouvaient causer ces travaux, le directeur général a.i de l'OVD avait, dans son discours inaugural des travaux, sollicité l'indulgence de la population avant d'indiquer



Une vue du pont Makelele dans la commune de Bandalungwa (photo John Bompengo)

mois. Quatre mois à tenir surtout pour les automobilistes obligés de chercher des voies alternatives pour gagner le centre-ville ou d'autres destinations.

Déjà, le jour du lancement des travaux, de nombreux chauffeurs ont été contraints de passer par les petites avenues de la commune de Bandalungwa au grand dam des habitants surpris par l'in-

que des dispositions étaient prises pour pallier ces ennuis du reste temporaires. Les avenues Inga et Makanza pourraient servir des voies alternatives pour des conducteurs des véhicules. Des déviations sont aussi prévues pour les camionneurs entre les axes Libération et Kasa-Vubu, apprend-on.

Alain Diasso

FOOTBALL

FC MK vainqueur de la 49^e Coupe du Congo

Grâce à un but de Makanisi à la 47^e minute, le FC MK de Kinshasa s'est adjugé le trophée de la Coupe du Congo de football 2013 aux dépens de Vutuka de la province du Bandundu. Le club va représenter la RDC à la Coupe de la Confédération, en compagnie de Don Bosco.

La 49^e édition de la Coupe du Congo de football a connu son épilogue, le 30 juillet, au stade Socol de Boma, en présence du gouverneur de la province du Bas-Congo, Jacques Mbadu. Une foule immense a assisté à cette finale, la première sur le sol bas-congolais, même si les deux clubs finalistes, FC MK de Kinshasa et AS Vutuka de Kikwit, n'étaient pas les clubs du terroir. En fait, l'accès au stade Socol a été gratuit sur instruction du gouverneur Jacques Mbadu afin que la fête soit totale dans la ville portuaire de Boma.



FC MK de Kinshasa

Sur l'aire de jeu, le FC MK coaché par l'ancien international, Jacques Kingambo Kinkumba, bénéficiait des faveurs des pronostics face à une équipe de Vutuka qui, néanmoins, avait bien mérité sa place en finale de cette compétition nationale de football. En fait, les deux équipes se sont rencontrées à deux reprises lors de la phase des poules sur le site de Boma; et MK a par deux fois été vainqueur.

En première période, les joueurs Vutuka ont semblé appliquer les consignes de l'entraîneur Pundu, bloquant les attaquants du FC MK et dominant légèrement dans le jeu. Mais en deuxième, le FC MK, plus réaliste, a inscrit le but de la victoire par l'intermédiaire de Makanisi à la 47^e minute, trompant la vigilance du gardien de but Mambu Nsiala de Vutuka. À la fin de la partie, l'entraîneur Pundu de Vutuka

s'est exprimé en ces termes : « *Les enfants ont mouillé le maillot, la chance n'a pas été avec nous. On a équilibré le jeu. L'équipe qui a été plus entreprenante a donc remporté le titre* ». Remerciant ses joueurs pour leur prestation, l'entraîneur Jacques Kingambo du FC MK a donné la clé du match : « *Pour cette rencontre, il fallait marquer le premier pour espérer l'emporter. Et mes joueurs ont réussi à le faire et à conserver cette avance* ».

L'on rappelle que MK avait disputé la phase de poule de la Coupe du Congo 2012 à Bandundu. C'est Vetit Club de Matadi qui s'était qualifié pour la phase finale à Lubumbashi. L'équipe est repartie aux préliminaires de la même compétition en 2013, surclassant aux préliminaires à Kinshasa la formation de Foyo et Dragons. En phase des poules à Boma, les joueurs de Jacques Kingambo ont remporté

les six matchs face à Vutuka de Bandundu, Petro Sport du Bas-Congo et Groupe Bazano (Lumpas) du Katanga.

Notons que le capitaine du FC MK, Kabangu Kadima, est le meilleur buteur de la Coupe du Congo avec un total de onze buts sur les quatorze buts inscrits par son club. FC MK a donc réussi son rendez-vous avec l'histoire en remportant la 49^e édition de la Coupe du Congo du club. C'est le premier trophée national de cette équipe créée en 1995 par l'homme d'affaires Max Mokey Nzangi.

Le club va donc goûter pour la première fois à la compétition africaine, la Coupe de la Confédération pour le cas d'espèce, en compagnie du CS Don Bosco de Lubumbashi. « *Pour la Coupe d'Afrique, nous allons prendre le temps de la préparer* », a indiqué Jacques Kingambo.

Martin Enyimo

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

CALENDRIER FISCAL DU MOIS D'AOUT 2013

Le 5 :

-Reversement de la taxe sur les contrats d'assurance
(Art.336 du CGI, tome 2, livre 1)

Le 15 :

-Déclaration et versement de la TVA et CA/TVA
-Déclaration et versement de la taxe sur les boissons alcoolisées et le tabac (LF 2013)
-Taxe sur les jeux de hasard et d'argent
-CA/ Taxe sur les jeux de hasard et d'argent
-Taxe sur les transferts de fonds
(Loi n°33- 2003 du 30- 12- 2001)
-R.A.V. des hôteliers et RAS par la SNE
(Art 6 de la loi n°16- 2001 du 31 – 12 – 2001)
-Déclaration des opérations des commissionnaires en douanes
-Taxe sur les billets d'avion en vols internationaux
(Loi n°4- 2007 du 11 mai 2007 et décret 2008 - 330 du 19-08-2009)
-Déclaration et paiement de l'IRPP retenu à la source (Art 173 du CGI, tome 1)
-Paiement 3ème acompte IS
(Art 126 bis CGI, tome 1)
-Déclaration et versement de l'acompte sur divers impôts pour l'importation des marchandises à but commercial (Art 5 ter loi n° 01/95).

Le 20 :

-Déclaration et versement des retenues à la source (Art 96,183, 185 ter du CGI, tome 1)
-Déclaration et paiement de la TUS
(Loi n°36-2011 du 23 -12 – 2011)
-Déclaration et paiement de l'IS forfaitaire
(Art 126 ter CGI, tome 1)
-Déclaration et Paiement de l'IRVM des sociétés étrangères fonctionnant sous le régime de l'admission temporaire d'exercer (ATE)
(Art 1 du CGI, tome 2, livre III)
-Déclaration et versement de l'ASDI par les grossistes, importateurs et autres (LF 2013)

Le 31 :

-Paiement du 3ème acompte de l'IGF
(Art 3 bis, Loi n°5-96 du 2 mars 1996 modif par LF 2012)

« Payer ces impôts, est un devoir civique »
Contact : 05 746 54 34 / 06 655 96 71

JEUX AFRICAINS DE BRAZZAVILLE

L'Union africaine s'engage aux côtés du Congo

Le ministre des Sports et de l'éducation physique a assuré que l'Union africaine (UA) s'était engagée à appuyer le Congo dans l'organisation des onzièmes Jeux africains en 2015. Léon Alfred Opimbat a révélé l'information à la presse, le 30 juillet, lorsqu'il a fait le point de la cinquième conférence des ministres des Sports de l'UA.

« *Utiliser le sport comme facteur de réalisation des programmes nationaux de développement* », tel était le thème de cette rencontre des ministres des sports qui s'est tenue du 22 au 26 juillet à Abidjan (Côte d'Ivoire). Principale décision : la dissolution du Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA), qui avait été créé en 1966. En conformité avec l'article 61 de son règlement, 38 pays membres de l'UA se sont

prononcés en faveur de la dissolution, et ont décidé de le remplacer par un bureau technique spécialisé dans le sport en Afrique qui sera basé à Yaoundé, au Cameroun.

Dans deux mois, ce bureau fera sa première visite d'inspection pour évaluer l'état d'avancement des infrastructures devant abriter les jeux du cinquantenaire. Le CSSA étant officiellement dissout, l'UA s'est approprié l'organisation des Jeux africains. Elle va discuter d'un protocole d'accord avec l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (Acnoa) et l'Union des confédérations sportives africaines (Ucsa) afin de confier à l'Acnoa l'organisation de cette fête de la jeunesse sportive continentale. Le nouveau bureau technique a décidé de la création de cinq régions de développe-



Léon A. Opimbat faisant le point de la cinquième conférence des ministres des Sports de l'UA. Crédit Adiac

ment du sport, calquées sur celle de l'UA, en remplacement des sept établies par le CSSA. Elle a

résolu que les Jeux africains devaient être précédés par des jeux régionaux, avant de préconiser le

renforcement des partenariats stratégiques sur le thème : « le sport au service du développement en Afrique. » Léon Alfred Opimbat a par ailleurs indiqué qu'un autre protocole d'accord spécifique serait signé entre le Comité d'organisation des Jeux africains (Coja) du pays hôte et la Coordination des Jeux africains au niveau de l'UA. Il a confirmé que l'UA accompagnerait le Congo dans le financement d'un certain nombre d'activités.

« *L'assemblée générale des ambassadeurs de l'Union africaine a déjà adopté un budget pour la mise en œuvre du bureau technique spécial en remplacement du CSSA mais également pour accompagner le Congo dans l'organisation des Jeux africains* », a-t-il assuré.

James Golden Eloué

NIGERIA

Arrestation de 42 terroristes présumés de Boko Haram

Un vaste coup de filet contre les islamistes de cette mouvance a été opéré le 30 juillet à Lagos et dans l'État voisin d'Ogun, dans le sud-ouest du Nigeria.

Ces arrestations interviennent après l'offensive militaire lancée en mai dernier dans les régions où Boko Haram perpétrait régulièrement des attaques, causant la mort de nombreuses personnes. Affaiblis, les militants du mouvement ont été poussés dans la clandestinité. L'armée nigérienne craint que les attaques de ces islamistes alliés à Al-Qaïda ne s'étendent à d'autres régions du pays. Un porte-parole de la police a fait savoir que certaines des personnes arrêtées avaient avoué faire partie de Boko Haram et fui le Nord-Est « *du fait des actions militaires dans cette région* ».

Depuis que l'insurrection de Boko Haram a été lancée, il y a quatre ans, les attaques ont surtout visé le nord du pays, loin de Lagos, la capitale économique du Sud, riche en gisements de pétrole. Selon des sources concordantes, plusieurs bombes imputées à Boko Haram ont explosé le 29 juillet à Kano, la plus grande ville du nord du Nigeria, faisant 15 morts. Le quartier visé, Sabon Gari, majoritairement chrétien, avait déjà été la cible de la secte islamiste.

En février dernier, sept Français avaient été enlevés au Cameroun par les membres de la secte radicale Boko Haram avant d'être relâchés.

Ce groupe islamiste est dirigé par Abubakar Shekau. Ancien bras droit de Mohammed Yusuf, le fondateur de la secte, il a pris les commandes du mouvement lorsque ce dernier a été tué en 2009 par la police nigérienne. Sa tête est mise à prix depuis quelque temps : les États-Unis ont promis quelque sept millions de dollars à toute personne qui pourrait fournir des informations permettant de le localiser.

Créé en 2002, le groupe Boko Haram a mené plusieurs attaques meurtrières au Nigeria : le 26 août 2011, un attentat-suicide a été perpétré contre le siège de l'ONU à Abuja, capitale du Nigeria. L'année suivante, en février, sept Français vivant au Cameroun – la famille Moulin-Fournier – ont été pris en otage.

En mai dernier, une offensive militaire contre Boko Haram a été finalement déclenchée pour tenter de mettre un terme aux actions du mouvement islamiste dans le pays.

Nestor N'Gampoula

LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

AC Léopards reçoit le Zamalek le 4 août

C'est l'occasion pour les Fauves du Niari de prendre la tête du groupe s'ils parviennent à s'imposer au stade Denis-Sassou-N'Guesso à Dolisie devant le club égyptien.

La rencontre compte pour la deuxième journée des matchs de poules de cette reine des compétitions africaines des clubs. Le vainqueur de cette confrontation gagnera quatre points. Lors de leur première sortie, les Fauves du Niari avaient tenu en échec l'Orlando Pirates de l'Afrique du Sud sur un score de 0-0 et le derby cairote s'était soldé, lui aussi, sur un score de parité d'un but partout. Cette situation permettra aux poulains de Rémy Ayayos de faire un pas important vers la qualification pour le dernier carré. Le président de l'AC Léopards entend montrer à ses joueurs l'importance de faire le plein des points à domicile en vue figurer parmi les deux premiers du groupe

qui joueront les demi-finales de la Ligue africaine des champions. « *Nous allons nous baser sur cet avantage psychologique pour rester fidèles à nos traditions, c'est-à-dire gagner tous les points disponibles à domicile. Je pense que grâce à nos efforts réunis et grâce à Dieu, la victoire est certaine à Dolisie le 4 août* », a affirmé Rémy Ayayos Ikounga à la presse nationale.

AC Léopards affaibli vraiment ?

Le groupe qui affrontera le Zamalek sera amputé de quelques joueurs, suspendus pour certains et blessés pour d'autres. Le président du club entend motiver et galvaniser davantage ceux qui seront alignés pour qu'ils réussissent la mission de gagner les trois points à Dolisie. Il a inscrit le match livré le 28 juillet à Dolisie par les Diables rouges composés des joueurs de l'AC Léopards contre ceux de la Répu-

blique démocratique du Congo dans le cadre de la préparation du match de dimanche prochain.

« *Il faut reconnaître que l'AC Léopards a déjà un petit avantage psychologique en ce sens que nous n'avons pas perdu en Afrique du Sud et que nous jouons à domicile après un match contre la RDC qui a été profitable à l'équipe, car cela nous a permis d'affronter un gros calibre. Parce qu'au niveau local, les matchs, même bien disputés, n'ont pas la même intensité que celui du 28 juillet. C'est bénéfique d'avoir joué ce match* », a-t-il estimé.

Rémy Ayayos Ikounga a remercié les pouvoirs publics d'avoir fait poser un grillage au stade de Dolisie pour assurer la sécurité des athlètes et du public. Il a par ailleurs demandé de tout mettre en œuvre pour assurer la retransmission en direct des matchs de l'AC Léopards de Dolisie.

Télé Congo interpellée...

« *J'attends, au-delà des déclarations d'intentions, que le gouvernement se manifeste clairement. Sport Five ne pourra pas se dérober car il était lui-même demandeur. Partout, ce sont les télévisions nationales qui produisent les matchs. L'an passé, nous avons perdu plus de deux cent mille dollars en raison du manque de diffusion de nos matchs par la chaîne nationale. Cette année, la Ligue des champions rapporte plus d'argent que la C2. Si c'est encore Sport Five qui produit les matchs, nous perdrons plus de cinq cent mille dollars* », a conclu le président de l'AC Léopards.

James Golden Eloué



Gagner tous les matchs à domicile, telle est la mission de l'AC Léopards en cette Ligue africaine des champions. © DR